

Mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme d'école supérieure
Maître socioprofessionnel, diplômé ES

**L'accompagnement social et professionnel du couple de personnes vivant
avec des troubles psychiques et partageant le même lieu d'activité**



Nicolas Travelletti

Référent thématique : M. Emilio Pitarelli

École supérieure, domaine social Valais / Filière MSP 2014

Sion, juillet 2017

Résumé de la recherche

À travers ce travail de recherche, j'ai essayé d'identifier les avantages et les difficultés liées à la relation de couples de personnes en situation de handicap psychique partageant le même lieu d'activité, afin de mettre en exergue l'accompagnement adéquat.

L'analyse des résultats obtenus démontre que les référents devraient poser un cadre lors de la relation naissante en atelier, lorsque la relation de couple se passe bien. À cet instant, les MSP pourraient se trouver balancé entre la volonté de veiller au bien-être de ses participants et le sentiment d'entraver une relation amoureuse. Or, c'est à ce moment-là qu'une charte pourrait faire office de guide, de marche à suivre, afin de « les déculpabiliser » dans leurs actions et d'anticiper les effets positifs ou négatifs de cette union sur l'activité professionnelle. Cet outil est essentiel afin de connaître et faire connaître explicitement la notion de frontière et éviter la confusion ou le glissement de contexte.

La formation du personnel est aussi un élément de réponses important mis en exergue par les différentes personnes interviewées, mais elle n'est pas forcément accessible financièrement à toutes les Fondations.

Mots clefs

Formation/relations de couple - Troubles psychiques - Atelier protégé

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à mon travail de recherche :

- ☞ Mes parents pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce travail
 - ☞ Le référent thématique, M. Emilio Pitarelli, pour son accompagnement
 - ☞ Le référent méthodologique, M. Jean-Yves Riand pour le temps consacré et pour ses conseils
 - ☞ Mme Nicolette Travelletti et M. Henri Lisboa pour les corrections
 - ☞ Mmes Anne-Christine Dini et Imelda Steger pour leurs conseils
 - ☞ Les personnes interviewées pour leur disponibilité
 - ☞ Un merci particulier à Julie, Noé et Nicole pour leur patience et leur compréhension
-

Avertissements

Les opinions émises dans ce document n'engagent que leur auteur.

Les prénoms cités dans ce document sont des prénoms d'emprunt, excepté le nom de la psychologue des ateliers Saint-Hubert et de la conseillère en sexualité du SIPE¹.

Mention, référence de la photo de couverture.

<http://blog.cff.ch/amore-au-travail/2015/02/12/>

¹ SIPE : Sexualité-Information-Prévention-Éducation.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Cadre de recherche	1
1.1.1 Illustration	1
1.1.2 Illustration du contexte professionnel	1
1.1.3 Thématique traitée	2
1.1.4 Intérêt présenté par la recherche	3
1.2 Problématique	3
1.2.1 Question de départ	3
1.2.2 Précision de la recherche	3
1.2.3 Limite imposée par la recherche	4
1.2.4 Objectif de la recherche	4
1.3 Concepts théoriques	5
1.3.1 Personnes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques	5
1.3.2 Formation, relation de couple	6
1.3.3 Contexte professionnel	7
1.4 Cadre d'analyse	10
1.4.1 Terrain de recherche et échantillon retenu	10
1.4.2 Méthode de recherche	11
1.4.3 Méthode de recueil des données et résultats de l'investigation	11
2. Développement	12
2.1 Introduction et annonce des chapitres développés	12
2.2 Plan général de la recherche	12
2.3 Présentation des données	13
2.3.1 Relation de couple	13
2.3.2 Axe 1 : le contexte professionnel	16
2.3.3 Axe 2 : l'accompagnement social	18
2.3.4 Axe 3 : La relation de couple et ses influences en atelier	22
2.4 Analyse et discussion des résultats obtenus	28
3. Conclusion	29
3.1 Résumé et synthèse de la recherche	29
3.2 Limite du travail	31
3.3 Perspectives et pistes d'action professionnelle	31
3.4 Bilan personnel	32
4. Bibliographie	33
Table des annexes	A
Annexe 1 : Guide d'entretien, questionnaire	B
Guide d'entretien et questionnaire pour MSP, OS, SIPE, Psychologue	C
Guide d'entretien et questionnaire pour personnes souffrant de troubles psychiques	E
Annexe 2 : Extrait de la grille de dépouillement	G
Annexe 3 : Copies de documents	N
Extrait du livre de Bertrand Morin « En couple et handicapés »	
Construire une charte associative	O
Extrait du livre de Bertrand Morin « En couple et handicapés »	
Attitude éducative devant une situation de rupture	Q
Extrait du livre d'Olivier Amiguet et Claude Julier « L'intervention systémique dans le travail social »	
Notion de contexte	R

1. Introduction

1.1 Cadre de recherche

1.1.1 Illustration

Le travail est un grand intégrateur social. Il place des personnes dans un système relationnel de type institutionnel, dont ils n'ont pas forcément choisi et réuni des individus de genres différents dans un objectif commun. Le rapport entre ces différents acteurs fait partie d'une liste exhaustive de processus à travers lesquels la vie individuelle et sociale s'affirme. La diversité du genre et le travail d'équipe renforcent le lien entre les individus. Les femmes et les hommes passent davantage de temps avec leurs collègues de travail qu'avec leur conjoint, il est dès lors envisageable que des couples se forment dans une même entreprise. Cette relation naissante dans un contexte professionnel peut très vite être déstabilisée par la fragilisation de la frontière entre le travail et les sentiments. La relation de couple de personnes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques évoluant dans le même contexte professionnel, dit « protégé », engendre toutes sortes d'avantages ou de difficultés. Ces effets vont être exacerbés par la maladie qui perturbe le quotidien et peut générer de la souffrance, de la solitude et de l'isolement. Si la personne en situation de handicap vit dans un milieu relationnel restreint, elle va créer des contacts sur le lieu de vie, c'est-à-dire : au foyer et/ou à l'atelier. Cette relation de couple, déjà très émotionnelle dans un cadre professionnel dit « libre », peut prendre des proportions considérables sous l'influence de la maladie psychique.

1.1.2 Illustration du contexte professionnel

La Fondation « Foyer-Atelier Saint-Hubert » est un véritable entrepreneur social. Son but principal est la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques, déficience mentale, atteintes physique, sensoriel et addictions (alcool, drogue...) au moyen d'un encadrement et d'une activité professionnelle en atelier. La Fondation emploie près de 300 personnes, hommes ou femmes, âgés de 18 à 65 ans, au bénéfice d'une rente AI² partielle ou complète. Les ateliers de Sion, Monthey, Martigny et Granges proposent des activités bien variées telles que : le cartonnage, la sérigraphie, la mécanique, l'étalonnage de compteurs électriques, le conditionnement... Les services proposés s'étendent sur le Valais romand. Certains clients internes³ ont la possibilité de résider dans un des foyers situés à Sion, Martigny et Sierre. La Fondation est au bénéfice d'une certification OFAS⁴ qui est prolongée chaque trois ans à travers des audits externes. Les vérificateurs s'assurent que les documents du Management Qualité sont utilisés de manière correcte par le personnel d'encadrement. Cette certification valide les compétences d'encadrement et donne l'accès aux subventions.

Sa mission

La mission de la Fondation Ateliers Saint-Hubert consiste à « *la réinsertion sociale des personnes en situation de handicap au moyen d'un encadrement et d'une activité professionnelle en atelier, ainsi que par la mise à disposition d'une structure d'accueil et de vie en foyers ou en appartements* » (Team-Qualité, 2015). La Fondation travaille au quotidien sur le modèle d'intervention de la valorisation des rôles sociaux. Ce concept est basé sur les théories de M. Wolf Wolfensberger⁵, il peut se résumer par « *le développement, la mise en valeur, le maintien et/ou la défense des rôles sociaux valorisés pour les personnes et particulièrement pour celles représentant*

² AI : Assurance invalidité.

³ **Clients internes** : Terme employé aux ateliers St-Hubert pour désigner une personne en situation de handicap et travaillant dans les ateliers.

⁴ **OFAS** : Office fédéral des assurances sociales.

⁵ **Wolf Wolfensberger** : psychologue et chercheur allemand, il a défini le modèle de la VRS dans les années 1980.

un risque de dévalorisation sociale en utilisant le plus possible des moyens culturellement valorisés » (Wolfensberger, 1997, p. 53).

Il s'agit notamment de :

- transmettre des images positives et valoriser la personne en situation de handicap
- développer au maximum les compétences des personnes et favoriser les initiatives
- favoriser les expériences et les échanges avec la communauté

Son organisation du travail

L'organisation du travail utilisée au sein de la Fondation Atelier Saint-Hubert est très proche des ateliers dits « libres » présentés au chapitre 6.2, c'est-à-dire : division des tâches, distribution des rôles, système d'autorité, système de communication, système de contribution-rétribution. La gestion de la production est assurée par le GPAO⁶. Ce logiciel permet de gérer et de surveiller l'ensemble de nos activités, état du stock, demande d'offres, facturation, traitement des commandes... La différence se situe au niveau de l'accompagnement social, les maîtres socioprofessionnels doivent être conscients de leurs actions dans un cadre global.

Lorsque l'on a la volonté de se poser comme professionnel de l'accompagnement, la connaissance de cet environnement, est un atout qui permet de savoir situer son action dans un cadre global, de comprendre que l'on ne travaille pas seul, que l'on répond à une commande publique, au sein d'un système qui va au sommet de l'État jusqu'à son institution ou service. (Stiker, Puig, & Huet, 2014, p. 168)

1.1.3 Thématique traitée

Je travaille depuis 2009 à l'atelier Saint-Hubert de Granges comme MSP non formé. Ce centre s'est spécialisé dans la mécanique de précision et dans diverses divisions techniques. Sa population souffre de pathologies bien différentes :

- Déficience mentale
- Troubles psychiques
- Addictions diverses (alcool, jeux...)
- Atteintes physiques

Le centre de Granges se compose de huit secteurs de production : débitage, perçage, fraisage, tournage, ébavurage, traitement de surface, étalonnage des compteurs électriques et d'un atelier de conditionnement. Ces secteurs sont essentiellement composés d'hommes. Il propose également un poste de nettoyage de locaux et un service de repas à la cafétéria. Ces deux secteurs sont gérés par une ouvrière spécialisée qui organise le travail pour trois clientes internes dont la prise en charge sociale est confiée à une MSP. Les activités de nettoyage des locaux et du service des repas ne sont pas liés à la production, mais les clientes internes travaillant dans ces secteurs sont régulièrement présentes en atelier et sont amenées à collaborer avec leurs collègues masculins.

La responsabilité du secteur débitage m'a donné la possibilité de travailler avec Julien. Cet homme de 44 ans souffre de douleurs dorsales et d'un léger retard mental. Celui-ci a accepté les avances d'Emma, une femme de 32 ans, engagée au secteur nettoyage et souffrant de troubles du comportement. Leur union se passe relativement bien dans un premier temps pour se dégrader par la suite car Julien n'a pas eu la capacité de discerner les difficultés de cette dernière. Ce fait perturbe passablement la prise en charge sociale des personnes concernées mais aussi l'organisation du travail entre les secteurs du débitage et du nettoyage.

⁶ GPAO : Gestion de Production Assistée par Ordinateur.

1.1.4 Intérêt présenté par la recherche

La relation de couple de personnes vivant avec des troubles psychiques partageant le même lieu d'activité a un impact non négligeable sur la vie en atelier. Le ou les référents peuvent se trouver confrontés à une situation particulière car une partie de la vie privée est inévitablement ou inconsciemment liée à l'activité professionnelle.

J'ai décidé de traiter ce sujet car je suis actuellement confronté à la problématique mentionnée au chapitre 1.1.2. Cette relation de couple s'est dégradée au fil du temps jusqu'à sa séparation, je me suis retrouvé dans une position délicate, placé entre la vie privée et professionnelle de la personne.

Cette recherche va me permettre de comprendre les effets positifs ou négatifs engendrés par la relation de couple de personnes vivant avec des troubles psychiques évoluant sur le même lieu d'activité. Les difficultés ou les avantages de ces relations vécues par les clients internes et ressentis par les MSP vont certainement me permettre de faire des liens de comparaison avec les conseils de la psychologue de la Fondation atelier Saint-Hubert et la conseillère en sexualité du SIPE. J'espère, à travers cette démarche, trouver une réponse à ma question de départ.

1.2 Problématique

1.2.1 Question de départ

Comment accompagner socialement et professionnellement le couple de personnes vivant avec des troubles psychiques partageant le même lieu d'activité ?

1.2.2 Précisions de la recherche

À travers cette question de départ, j'é mets les trois hypothèses suivantes :

☞ **Axe 1 (Contexte professionnel)**

H1 : Le couple de vivant avec des troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut influencer l'organisation du travail en atelier.

☞ **Axe 2 (Accompagnement social)**

H2 : Le couple de vivant avec des troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut altérer l'accompagnement social des personnes concernées.

☞ **Axe3 (Relation, alliance)**

H3 : L'unité, le couple de vivant avec des troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut modifier l'équilibre relationnel entre les différents acteurs, création d'alliances.

Ces trois hypothèses sont toutes composées de trois indicateurs.

À savoir : **les difficultés, les avantages, l'accompagnement.**

Je souhaite limiter ma recherche aux ateliers Saint-Hubert de Granges et de Monthey car ces centres ont été, ou sont touchés, par cette problématique. Mes interviews vont être centrés sur quatre entités de personnes bien distinctes :

1. Les clients internes.
2. Les maîtres socioprofessionnels et ouvriers spécialisés.
3. Mme Dini, psychologue de la fondation.
4. Mme Steger, conseillère en santé sexuelle et reproductive.

Les personnes attachées à ces unités ont des fonctions, des formations et des compétences bien différentes. Je vais adapter mes questions à chaque groupe et essayer, à travers leurs réponses, de trouver des similitudes entre les attentes, les difficultés et les conseils. Ce processus pourrait m'orienter vers une réponse à ma question de départ.

1.2.3 *Limites imposées par la recherche*

Pour obtenir les informations utiles à mon mémoire, j'ai limité mon terrain d'étude aux ateliers Saint-Hubert de Granges et de Monthey. Lors de mes premières recherches, le RR⁷ de Monthey m'a déconseillé d'interviewer les couples de personnes souffrant de troubles psychiques car mon intervention pourrait altérer leur relation. Mme Steger est d'un tout autre avis. Il est important de les auditionner car ils vont pouvoir me transmettre des informations au sujet des besoins, des souffrances et des attentes.

Ce choix suppose une limite que je dois prendre en considération. La maladie psychique est un processus dynamique qui requiert de la part de l'individu une adaptation perpétuelle. Cette maladie évolue avec le temps et il est difficile de trouver des similitudes entre deux ou plusieurs personnes.

Selon la nature de la maladie psychique et son intensité, les états d'âme et les élan affectifs de la personne s'exprimeront de manière inattendue : la personne pourra se montrer versatile ou inhibée, timide ou farfelue... dans sa vie intime. Ces manifestations désemparent l'entourage, complexifient l'entrée en relation lorsque l'on souhaite s'ouvrir à une histoire à deux et compromettent souvent les contacts. (Diserens, 2015, p. 50)

Cette limite réduit mon champ d'action car je n'ai pas reçu les autorisations nécessaires afin d'interviewer les personnes souhaitées.

1.2.4 *Objectifs de la recherche*

Voici les objectifs théoriques et pratiques de mes recherches.

Théoriques

1. Définir la maladie psychique.
2. Comprendre la formation, la relation de couples en générale et de couples de vivants avec des troubles psychiques.
3. Définir le contexte professionnel et les ateliers protégés.

Pratiques

Mes objectifs sont axés sur les effets positifs ou négatifs engendrés par la relation des couples de vivants avec des troubles psychiques évoluant dans le même contexte professionnel, afin de détecter les mesures d'accompagnement adéquates.

1. Identifier les conséquences positives ou négatives engendrées par cette relation sur l'organisation du travail et la production en atelier.
2. Identifier les conséquences positives ou négatives engendrées par cette relation sur la prise en charge sociale des participants.
3. Identifier les conséquences positives ou négatives engendrées par cette relation sur la corrélation entre les participants en atelier.
4. Trouver un élément de réponse à ma question de départ.

⁷ RR : Responsable d'un centre régional de la Fondation atelier Saint-Hubert.

1.3 Concepts théoriques

Voici les principaux concepts théoriques qui sont rattachés à ma question et à mes hypothèses de départ.

1.3.1 Personnes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques

Handicap

Selon la définition de la LHand⁸, sont considérées comme personnes dites: « handicapées », « toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de se mouvoir, de suivre une formation, de se perfectionner ou d'exercer une activité professionnelle, ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités » (OFS, 2009, p. 5). De manière semblable la convention des personnes en situation de handicap de l'ONU⁹ précise que le handicap se définit par « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (OFS, 2009, p. 5).

Ces définitions attribuent la notion de handicap à une personne, ou groupe de personnes évoluant dans une situation ou un contexte donné. C'est la situation dans laquelle la personne évolue qui la rend en difficulté. Par exemple : une personne souffrant de cécité totale évoluant dans le noir ne sera pas handicapée par la situation car le contexte lui est propice.

Personnes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques

La santé psychique n'est pas un état, mais un processus dynamique qui requiert de la part de l'individu une adaptation perpétuelle. Elle englobe la confiance en soi, le bien-être personnel, la capacité à nouer des relations, à gérer le quotidien et à travailler. A contrario, les troubles psychiques sont un obstacle au quotidien, ils provoquent des modifications au niveau interpersonnel, émotionnel, cognitif, psychique et comportemental. Les troubles psychiques sont très répandus, leurs effets se font sentir dans tous les domaines de la vie et peuvent pousser jusqu'au suicide.

Le trouble psychique est le plus souvent la conséquence d'une maladie psychique dont l'identification est fixée selon un système de classification comme la CIM-10¹⁰ et le DSM-IV¹¹.

Ne sont considérés comme pathologiques que les symptômes qui, compte tenu de la biographie du sujet et de son milieu socioculturel, présentent des caractéristiques déterminées de gravité, d'intensité, de fréquence et de durée, et qui entraînent des souffrances personnelles ou des restrictions fonctionnelles [...]. Si les indices et les symptômes ne sont pas suffisamment marqués et persistants pour remplir les critères d'une maladie psychique, on parle de stress, de souffrances ou de problèmes psychiques. (Schuler & Burla, 2012, p. 8)

Dans la pratique, pour les domaines tels que l'assurance maladie ou les services sociaux, il est indispensable de prendre des décisions sur la base d'une définition globale de la santé et de la maladie.

⁸ **LHand** : Loi Fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées.

⁹ **ONU** : Organisation Mondiale de la santé.

¹⁰ **CIM-10** : Classification internationale des maladies de l'organisation mondiale de la santé.

¹¹ **DSM IV** : Manuel diagnostic et statistique des troubles mentaux de l'association américaine de psychiatrie.

Selon l'UNAFAM¹², le trouble psychique est la conséquence de diverses maladies :

- les psychoses et en particulier « la schizophrénie »
- le trouble bipolaire
- les troubles graves de la personnalité (personnalité borderline, par exemple)
- certains troubles névrotiques graves comme les TOC¹³
- parfois aussi des pathologies comme les traumatismes crâniens, les pathologies vasculaires cérébrales et les maladies neurodégénératives

Le handicap peut être évalué en prenant en considération cinq domaines de la vie courante :

1. la capacité à prendre soin de soi
2. à établir des relations durables
3. à se former et à assurer une activité
4. à se maintenir dans un logement
5. à organiser une vie sociale et des loisirs

Le handicap psychique peut être vecteur de toutes sortes de problèmes dont il faudra tenir compte dans nos interventions : perte de l'identité, blessure narcissique, brouillage des repères sociaux, oubli des habiletés relationnelles (si elles avaient été acquises), peurs, phobies, absence de désir, fantasmes. (Diserens, 2015, p. 50)

Couple de personnes souffrant de troubles psychiques

La maladie psychique va avoir des influences sur différents éléments de la vie : l'estime de soi, la création de liens, le rapport à son corps. Elle génère beaucoup de solitude, de souffrance et d'isolement. « *La rencontre, la vie affective, la sexualité se compliquent. Le réconfort vient dans la rencontre avec une personne qui nous ressemble. Ma souffrance ouvre à la souffrance de l'autre* » (Nater, 2015, p. 20). Actuellement des Droits fondamentaux de l'homme et au nom des Droits sexuels (IPPF) considèrent qu'il n'y aurait plus de tabous à propos de la sexualité, mais le sujet est plus complexe lorsqu'il s'agit des troubles psychiques, « *ces derniers sont fluctuants dans leur intensité, les besoins sont difficiles à identifier (aussi bien par la personne elle-même que par son entourage) et les aspects relationnels, souvent entravés, constituent l'obstacle majeur dans un projet de vie amoureuse* » (Diserens, 2015, p. 47).

Le décalage avec la réalité peut être conséquent, la collaboration avec le monde de la psychiatrie entrouvre de nombreuses pistes, mais elles sont extrêmement complexes et subtiles à mettre en place. Les médicaments peuvent déstabiliser la relation de couples vivant avec des troubles psychiques en raison de leurs effets secondaires : le manque de libido ou l'exacerbation du désir, la privation de certaines sensations... Le corps peut être vécu comme un « maître-traître ».

1.3.2 *Formation, relations de couple*

Relation, lien affectif

La relation entre des personnes est souvent traduite par un échange lors de bons contacts, par exemple entre voisins ou amis. Ce concept est une interprétation de la réalité sociale car il existe des liens qui unissent des personnes à la base de toute vie sociale. « *La vie individuelle et collective apparaît comme un ensemble d'événements à travers lesquels se nouent et se dénouent ces liens; ce qui permet d'affirmer qu'une société, mais aussi chacun de nous est à sa manière un nœud de relations* » (Fischer, 1999, p. 4). L'idée de relation indique le fait que les manifestations sociales sont des processus traversés et organisés par une dynamique qui est de nature relationnelle. La relation n'est donc pas un état, « *mais un ensemble de processus à travers lesquels la vie sociale et individuelle s'exprime* » (Fischer, 1999, p. 4).

¹² **UNAFAM** : union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou en situation de handicap, souffrant de troubles psychiques.

¹³ **TOC** : troubles obsessionnels compulsifs.

Les relations affectives « désignent les types de relations où la dimension affective intervient de manière spécifique, comme dans les relations parents-enfants ou les relations de couple; ces relations comportent trois composantes essentielles : l'attachement, l'affection et l'intimité » (Fischer, 1999, p. 6).

Formation de couple

Qu'est-ce qu'un couple ? Selon M. Robert Neuburger¹⁴, de nombreuses personnes emploient le mot « relations », afin de définir les couples d'aujourd'hui : « deux êtres se choisissent en fonction de qualités physiques, morales ou intellectuelles, ou encore pour des raisons essentiellement inconscientes, liées au passé de chacun » (Neuburger, 1997, p. 23). La formation de couple ne se réduit pas uniquement à une relation. Cette distinction se justifie par le fait que certaines personnes peuvent s'engager à travers plusieurs relations et trouver toutes satisfactions sentimentales ou sexuelles sans supporter le poids d'un engagement. La volonté de fonder un couple est avant tout de créer une « maison couple », une unité, une identité où chaque membre est solidaire, afin d'acquérir une base de sécurité et ainsi bénéficier d'une reconnaissance familiale et sociale. « Un couple est une unité de vie, une petite cellule, un « club » exclusif. Il possède à ce titre une dimension institutionnelle qui est ce qui lui distingue de la relation » (Neuburger, 1997, p. 27).

Les lieux propices à la formation de couple sont infinis et variables avec le temps : voisins, fêtes de famille, rencontres chez les particuliers, parcours scolaire... Il n'est pas toujours aisé de parvenir à entamer une relation de couple car de nombreuses peurs sont susceptibles d'entraver l'accès à une vraie rencontre.

Le plus souvent, ces peurs s'apparentent d'abord à une défiance vis-à-vis de soi-même, une difficulté à s'accepter, à croire que quelqu'un puisse nous aimer vraiment, pour ce que l'on est, tel que l'on est. D'où la nécessité, avant de vouloir entrer en relation avec un autre, de commencer par apprendre à se rencontrer soi-même et à s'aimer tout simplement. (Fombelle, 2015, p. 9)

Une étude européenne menée par la société Monster¹⁵ démontre que 30% des couples se sont rencontrés sur leur lieu de travail car les acteurs ont de nombreux points communs : mêmes diplômes, parfois les mêmes centres d'intérêt... Comme stipule M. Loïck Roche¹⁶ dans « Cupidon au travail » : « Les hommes et les femmes passent bien davantage de temps avec les personnes de leur entourage professionnel qu'avec leur conjoint (e) ; des relations, au début exclusivement professionnelles, peuvent se modifier en relations plus amicales et parfois intimes » (Loïck, 2006, p. 105). Les entreprises qui proposent une atmosphère favorable sont plus disposées à observer des relations amoureuses ou la création de couples sur leur lieu d'activité professionnelle.

1.3.3 Contexte professionnel

Le contexte professionnel réunit des personnes qui évoluent dans un milieu où la relation institutionnelle est prédominante.

Ce qui caractérise d'abord une relation institutionnelle, c'est qu'il s'agit de relations organisées qui placent les individus dans un système d'échanges qu'ils n'ont pas choisi et qui leur imposent des formes de communication plus ou moins contraignantes, suivant la position occupée dans la pyramide sociale de l'organisation. (Fischer, 1999)

¹⁴ **Robert Neuburger** : psychiatre, psychanalyste, thérapeute de couple et de famille à Paris.

¹⁵ **Monster.com** est un jobboard (site Web de recrutement) appartenant au groupe Monster Worldwide.

¹⁶ **Loïck Roche** : diplômé de l'ESSEC, docteur en psychologie, docteur en philosophie, et titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences de gestion.

Le contexte professionnel définit un schéma formel de règles, de codes et d'exigences. La qualité des prestations et le respect des délais d'exécution sont dépendants de l'organisation du travail. De manière classique, l'organisation se caractérise par les traits suivants :

- Division des tâches
- Distribution des rôles
- Système d'autorité
- Système de communication
- Système de contribution-rétribution

☞ *Division des tâches*

La division des tâches est le principe même de l'organisation car elle marque la différence entre un groupe structuré de celui qui ne l'est pas. Le travail à exécuter peut être formalisé par écrit ou non. Cette division permet de répartir le travail entre les individus de manière claire et suppose précision et durée définie, afin que l'activité de l'un n'empiète pas sur l'autre.

☞ *Distribution des rôles*

La distribution des rôles est un des enjeux essentiels de la définition des organisations. Le travailleur se voit attribuer une tâche et le rôle définit la manière dont celui-ci va la réaliser.

Le mot « rôle » renvoie à celui d'acteur. Dans une pièce de théâtre – au moins au sens classique –, chaque acteur a un texte bien défini à dire et ne doit pas s'en écarter. Mais il peut l'interpréter d'une manière particulière et aucun acteur ne tient son rôle de la même façon qu'un autre. (Bernoux, 2009, p. 136)

Tout membre d'une organisation agit comme un acteur susceptible, de manière consciente ou non, d'interpréter d'une nouvelle manière un rôle identique. Cette divergence d'interprétation peut influencer la politique de l'organisation.

☞ *Système d'autorité*

Le système de l'autorité de l'entreprise est souvent de type pyramidal. C'est-à-dire que « l'accès à un niveau supérieur excluant par principe le retour au niveau antérieur » (Bernoux, 2009). Le système d'autorité a comme mission de surveiller la conformité du comportement de la personne aux objectifs que les responsables ont fixés à l'organisation. Il n'y a pas de « but commun » dans une entreprise mais des objectifs fixés par les dirigeants. « *La conséquence en est une désacralisation de l'autorité, dont les directives sont comprises comme des choix faits par des acteurs et non imposés par une nécessité* » (Bernoux, 2009, p. 137).

☞ *Système de communication*

Le système de communication est à traiter avec sérieux dans une entreprise car il est destiné à mettre en relation les individus. La qualité ou la pertinence de la communication émane souvent d'une habitude, une tradition ou une routine propre à chaque acteur, dont le bon sens ou l'apprentissage de la vie va influencer la transmission d'un fait. « *Le bon sens, dans le cas des sciences humaines, n'est rien d'autre que la norme reçue de la tradition non critiquée* » (Bernoux, 2009, p. 139).

Système de contribution-rétribution

Ce système est plus ou moins élaboré selon les CCT¹⁷, précisant ce que les acteurs doivent apporter et ce qu'ils doivent recevoir. Le système de contribution-rétribution porte sur la précision et la définition des termes de l'échange. « *Le droit du travail prévoit que le salarié se place sous l'autorité de celui qui l'emploie ; il est dépendant de l'employeur, lequel lui donne des ordres* » (Bernoux, 2009). À partir de cet échange, l'employeur est tenu de verser un salaire selon une convention ou un contrat. Ce fait marque le rapport formel ou légal entre le salarié (temps d'exécution, capacité) et l'employeur.

Le système de contribution-rétribution soulève de grandes questions. Pourquoi les employés ou les dirigeants choisissent telle ou telle entreprise ? Pourquoi la contribution des employeurs est-elle meilleure ou pire que dans d'autres entreprises d'un même type ? Pourquoi certaines organisations professionnelles fonctionnent-elles mieux que d'autres à rétribution égale ? Ce sont des questions qu'il faut prendre au sérieux autant que l'organisation du travail elle-même. « *L'échec ou la réussite est bien évidemment sectionné par ces contraintes, mais il est le résultat de l'activité du groupe humain réuni dans l'entreprise organisée* ». (Bernoux, 2009, p. 140)

Ateliers protégés

Selon le dictionnaire suisse de la politique sociale, l'atelier protégé fait partie du marché du travail secondaire. Il couvre les postes de travail :

- subventionnés, mais « normaux », au point de vue du droit du travail et de la législation sociale
- pourvus en fonction d'objectifs de politique de l'emploi et de politique sociale, et non selon les critères du marché
- limités dans le temps
- complémentaires à ceux du marché primaire et non concurrentiel.

Le marché secondaire du travail répond « *à l'idée de remplacer ou compléter les prestations sociales passives par des mesures actives visant à (ré)intégrer les bénéficiaires dans le monde du travail. Il se présente comme un instrument de réduction des coûts financiers et sociaux du chômage* » (Socialinfo, 2011).

Si une partie de ces ateliers a une vocation principalement occupationnelle (ce qui n'exclut pas une certaine production d'ailleurs), une part grandissante s'oriente depuis quelques années vers une logique de marché supposant une certaine productivité et le respect de règles de management d'entreprise. Le travail réalisé s'assimile dès lors à une activité professionnelle standard si ce n'est que les postes de travail, l'encadrement et les salaires sont adaptés pour tenir compte des difficultés des personnes qui y travaillent. (Confédération-Suisse, 2016)

Les personnes œuvrant dans une structure protégée sont encadrées par des travailleurs sociaux qui assurent la prise en charge sociale et professionnelle, afin de maintenir en activité des individus exclus du marché de l'emploi. Le sociologue français Robert Castel¹⁸ a démontré qu'en Europe de l'ouest, rien ne peut remplacer le travail pour exister en société, « *seul un «vrai» emploi, utile à la collectivité, est facteur de sens, de dignité, de liens sociaux et d'identité professionnelle* » (AGILE.CH, 2016).

¹⁷ CCT : Convention Collective de Travail.

¹⁸ Robert Castel : Psychologue français (1933-2013), spécialisé en sociologie du travail. Il travaillait notamment sur des thèmes relatifs à l'exclusion sociale.

1.4 Cadre d'analyse

1.4.1 Terrain de recherche et échantillon retenu

Atelier Saint-Hubert

Afin de répondre à ma question de départ, j'ai orienté mes recherches vers les centres de Granges, de Monthey, la psychologue des ateliers et la conseillère en sexualité du SIPE. L'atelier de Granges est actuellement concerné par cette difficulté.

Les personnes interviewées sont sélectionnées comme suit :

Le centre de Monthey

Marco, 43 ans, a adhéré aux ateliers de Monthey en 2015, il souffre d'un léger retard mental. J'ai décidé de l'interviewer car il a eu plusieurs relations amoureuses en atelier. Il vit actuellement avec une personne qui ne travaille plus à la Fondation. Je n'ai pas eu la possibilité de questionner une personne souffrant de troubles psychiques dans ce centre. Cette limite pourrait être finalement un avantage pour mon travail de recherche, car il me permettra peut-être d'identifier les conséquences du trouble psychique dans une relation de couple face à d'autres handicaps.

Axel, référent de Marco, exerce la fonction de MSP formé depuis 1998.

Lucien, 47 ans, n'a pas effectué la formation de MSP. Depuis le début de ses activités au sein des ateliers en 2004, il a eu l'occasion d'accompagner plusieurs couples partageant le même lieu d'activité.

Le centre de Granges

Emma est une cliente interne de 32 ans, elle œuvre au secteur « nettoyage des locaux et au service de la cafétéria » depuis 2014. Elle a vécu une relation de couple durant environ une année avec Julien (voir chapitre 1.1.2) et souffre de troubles psychiques. Elle est actuellement séparée et travaille toujours dans le même centre que son ex-conjoint, mais pas dans le même secteur.

Christian, MSP non formé âgé de 29 ans, exerce cette profession depuis 4 ans et n'a pas été directement confronté à cette problématique. J'ai choisi de l'interviewer, car son secteur est placé à proximité de l'atelier de nettoyage. Ses observations peuvent être utiles pour ma recherche.

Manon, 24 ans, en fin de formation de MSP, est responsable de la prise en charge sociale du personnel du secteur nettoyage. Elle est référente d'Emma (voir chapitre 1.1.2).

Cloé, 46 ans, travaille comme OS¹⁹. Elle organise le travail du secteur « nettoyage des locaux et au service de la cafétéria » depuis 1995, pour trois personnes en situation de handicap. Emma fait actuellement partie de son effectif.

Membre de la direction de la Fondation atelier Saint-Hubert

Mme Anne-Christine Dini, psychologue des ateliers, s'entretient généralement individuellement et sur rendez-vous avec les personnes en situation de handicap et participe aux divers réseaux internes ou externes à la Fondation. Mme Dini a suivi Emma lors de sa relation avec Julien.

Personne externe à la fondation

Mme Imelda Steger, conseillère en santé sexuelle et reproductive (CSSR) et formatrice, formatrice en santé sexuelle et reproductive (EFSSR) au SIPE. Elle exerce cette activité depuis 20 ans.

¹⁹ OS : Ouvrière spécialisée.

1.4.2 Méthodes de recherche

Afin de répondre à ma question de départ, j'ai effectué des recherches théoriques et développé les concepts retenus. J'ai ensuite élaboré un guide d'entretien qui m'a servi de fil conducteur pour mes interviews individuels, semi-directifs. J'ai adapté cette grille aux statuts des personnes, c'est-à-dire : un guide d'entretien pour les MSP, Mme Dini, Mme Steger (cf. annexe 1 pages C, D) et l'OS (sans la prise en charge sociale) et un autre pour les clients internes (cf. annexe 1 pages E, F).

Comme stipulé au chapitre 1.2.2, mes axes de recherche sont : « *le contexte professionnel, l'accompagnement social et les relations interpersonnelles* ». En dehors de ces axes, les questions élaborées dans le guide sont très larges afin de ne pas orienter l'interlocuteur. J'ai cherché à savoir en préambule et d'une manière générale : qu'est-ce que cela représente « être en couple et partager le même lieu d'activité ? ». J'ai élargi la question pour les MSP, Mme Dini et Mme Steger, « que peut amener la maladie psychique à cette relation ? ». Je termine mon entretien avec des questions générales, sur une situation vécue en atelier, les conseils donnés aux MSP et les éventuels divers...

1.4.3 Méthodes de recueil des données et résultats de l'investigation

Afin de garder une ligne cohérente, j'ai commencé par auditionner les MSP et l'OS, suivi des clients internes et, pour finir, Mme Dini et Mme Steger. J'ai contacté mes interlocuteurs environ trois semaines avant l'interview et leur ai transmis ma question de départ (sauf pour les clients internes où j'ai contacté leur RR pour avoir les autorisations nécessaires) ainsi que mes trois hypothèses, afin qu'ils puissent s'imprégner du terrain. Ils n'ont pas eu la possibilité de prendre connaissance du guide d'entretien avant et pendant l'interview. J'ai retranscrit les points essentiels le soir des entretiens sur une grille de dépouillement (cf. annexe 2 pages H-M). Les similitudes entre les différents points abordés sont mises en évidence, ainsi que les liens entre les difficultés, les avantages et les propositions d'accompagnement. J'ai ensuite regroupé ces idées afin de trouver une comparaison théorique.

2. Développement

2.1 Introduction et annonce des chapitres développés

Pour commencer ce travail de développement, je vais transmettre les données des deux questions d'approche.

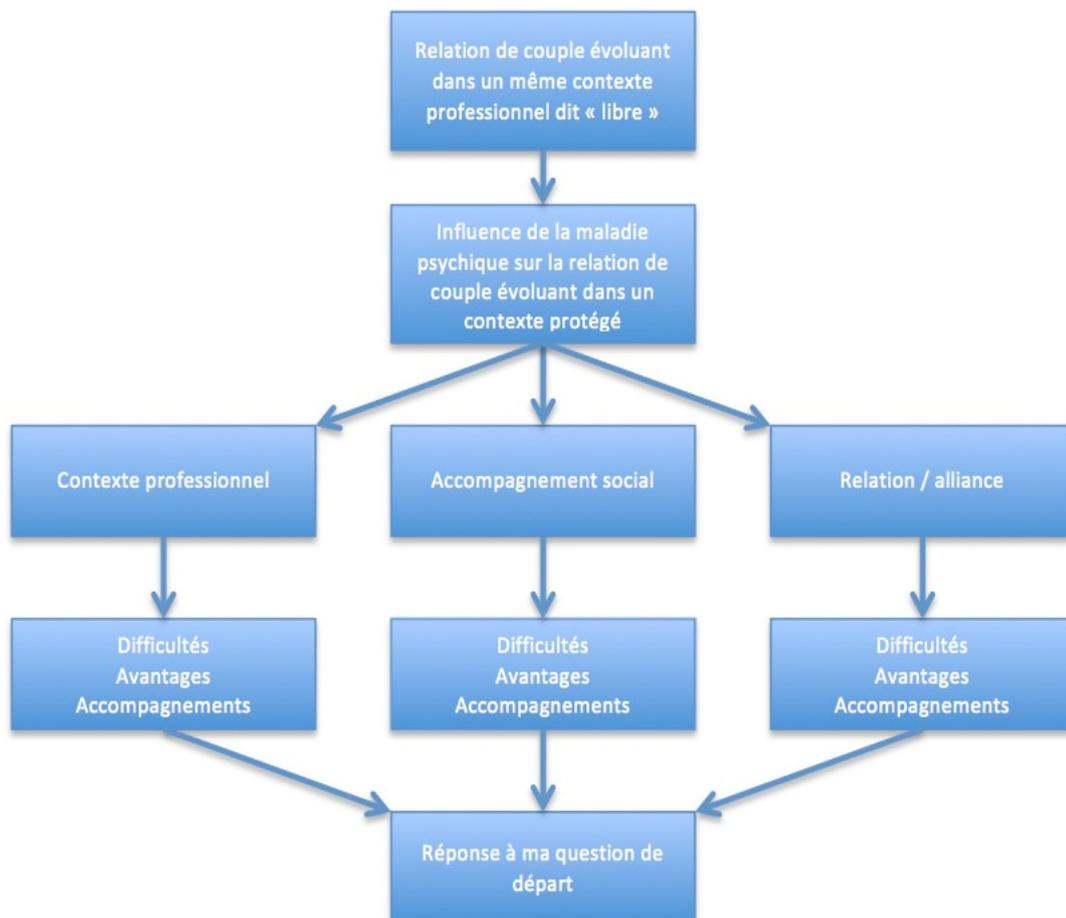
La première s'adresse à l'ensemble des personnes interviewées, elle permet d'amener le sujet d'une manière globale, à savoir : « *que représente pour vous être en couple et partager le même lieu d'activité ?* ».

La deuxième question concerne les MSP, Mme Dini et Mme Steger, elle permet de recentrer le sujet afin d'identifier les influences de la maladie psychique sur la relation de couple évoluant dans un contexte professionnel dit « protégé »

Je vais ensuite présenter le dépouillement des entretiens selon les axes définis et leurs indicateurs.

2.2 Plan général de la recherche

Ce schéma permet de mieux comprendre le déroulement de mon travail de recherche :



2.3 Présentation des données

2.3.1 Relations de couple

☞ *Représentation de la relation de couple évoluant dans un même contexte professionnel dit « libre »*

Cette première question est volontairement très large, afin de laisser le libre choix à l'interlocuteur. Lors de mes entretiens, j'ai trouvé certaines similitudes dans les réponses et très peu de divergences entre les MSP, Mme Dini et Mme Steger. Ils parlent tous de la difficulté à gérer la frontière entre vie privée et vie professionnelle. Comme le stipule Mme Steger : « *Il y a déjà la notion du couple, il ne faut pas mélanger boulot et sentiments, sans parler d'atelier, et je pense que ce n'est pas si faux. À partir du moment où tout se passe bien, il n'y a pas de soucis, mais à partir du moment où les choses commencent à mal se passer dans le couple, lorsqu'il commence à y avoir des difficultés relationnelles ou autres, elles vont être amenées là où l'on vit. C'est-à-dire au travail* » (Entr.9, 2.8.2016).

L'avis de Lucien, MSP non formé, qui a géré plusieurs relations de couples en atelier : « *Cela peut être d'une immense harmonie..., le gros risque, c'est s'il y a des problèmes, de les ramener à la maison après. C'est, une fois passé la porte de l'entreprise quelle qu'elle soit, les problèmes restent dans l'entreprise* » (Entr.5, 20.7.2016).

Ces déclarations montrent bien la difficulté ou les risques de mélanger les relations de type institutionnelle, des relations de couples ; d'où l'importance de bien respecter les frontières entre le contexte professionnel et la vie privée. Ce constat est appuyé par Loïck Roche :

C'est bien là beaucoup de la difficulté à nouer une relation intime, sinon sexuelle, sur le lieu de travail, où vont nécessairement se trouver mêlés des éléments de la vie privée et des éléments de la vie professionnelle qui [...] sont difficilement conciliables. Les dégâts alors peuvent être importants et les répercussions résonner longtemps encore après. Nonobstant la souffrance à croiser l'autre tous les jours, voire même, dans certains cas, à croiser l'autre avec un(e) autre qui appartient à la même organisation. (Loïck, 2006, p. 105)

J'ai posé cette question à titre général, je ne leur ai pas demandé de faire des liens avec une histoire vécue. Pourtant, je constate que le rapprochement est inévitable. Les réponses de Manon et d'Emma sont en lien avec leur vécu. Manon : « *Être en couple et travailler ensemble dans un même atelier ? Je pense que c'est la galère. Clairement, je ne me verrai absolument pas travailler avec mon copain* » (Entr.6, 22.7.2016). Emma : « *Je trouve que travailler dans la même boîte c'est pas possible... hein..., non, non... le problème c'est que là, trop vite, on a montré les sentiments. Jamais on n'aurait dû montrer cela, on aurait dû couper vie professionnelle et vie privée. C'est ce qu'on n'a pas fait, sinon notre couple marcherait toujours. [...] Je ne savais jamais si on était amis, amoureux, et tout* » (Entr.7, 25.7.2016). Selon Mme Steger, la relation de couple en atelier est un sujet émotionnel faisant inconsciemment appel à notre expérience de vie : « *Déjà parler de sexualité ou de relation ça fait toujours appel aussi à vos propres valeurs, à votre propre vécu, je veux dire : on ne parle pas de sexualité comme on parle de mathématiques ou de français, je veux dire : ce sont des notions qui font appel, en fin de compte, à vos valeurs et donc, automatiquement, on y met de nous et de nos sentiments. Ça c'est certain* » (Entr.9, 2.8.2016). Je constate que les liens avec son vécu sont plus marqués chez les personnes ayant eu une situation difficile. Le cas cité est parlant car Manon est la référente d'Emma. Le couple évoluant dans un même lieu d'activité va influencer le groupe avec lequel il interagit car ses membres vont s'identifier à cette relation.

Je trouvais pertinent de présenter les résultats de cette première question dans le développement. Il permet de mettre en avant les difficultés de cette relation de couple pour tout un chacun, et pas seulement pour les personnes en situation de handicap évoluant dans un contexte professionnel dit « protégé ».

La répercussion de la maladie psychique sur le couple en atelier protégé

Cette question est uniquement posée aux MSP, à Mme Dini et à Mme Steger. Je constate des réponses similaires entre les MSP formés, Mme Dini et Mme Steger. Chaque situation est différente mais en général ce sont les fausses perceptions d'eux-mêmes, de leur relation de couple vis-à-vis des autres collègues de l'atelier, qui vont générer des difficultés relationnelles. Comme le stipule Mme Dini : « *toutes les difficultés que peut rencontrer un couple, moi je trouve que c'est exacerbé par la maladie. [...] Chaque situation est différente. [...] Ça complique encore la relation, la compréhension de la relation, des fausses interprétations par rapport aux autres, par rapport aux collègues. Si quelqu'un regarde quelqu'un d'autre, ça va être interprété... il y a de la jalousie ... Ça peut être exacerbé par les troubles psychiques ou les troubles de la personnalité* » (Entr.8, 26.7.2016). Elle ajoute : la séparation du couple est plutôt due à la maladie en elle-même, qu'à sa relation. Il y a, à travers la maladie psychique, de l'interprétation personnelle qui complique la relation de couple, qui n'est déjà pas simple. Les deux MSP formés : Manon et Axel valident ces interprétations dues à la maladie, mais relèvent que cette relation peut amener du soutien dans la vie de ces personnes. L'avis d'Axel : « *C'est vraiment du cas par cas, tout dépend des personnes, des personnes [...] qui souffrent de solitude, qui rêvent d'être en couple, des personnes qui sont introverties, qui n'ont pas eu beaucoup de relations, si tout d'un coup ils arrivent à s'entendre... Je trouve que c'est plutôt sympa* » (Entr.3, 14.7.2016). Manon ajoute que le conjoint peut être une personne ressource pour l'autre. Mme Florence Nater, travailleuse sociale, directrice de la Coraasp²⁰ à Sion, appuie ce constat (26e Congrès du Graap²¹) :

La maladie psychique perturbe [...] la création du lien, l'estime de soi, le rapport à son corps. La maladie psychique génère beaucoup de souffrances, de solitude, d'isolement, d'incompréhension. Alors la rencontre, la vie affective, la sexualité se compliquent. Le réconfort vient dans la rencontre avec une personne qui nous ressemble. (Nater, 2015, p. 19)

Mme Steger développe sa réponse différemment : « *Pour une personne handicapée, le lieu où elle peut faire des rencontres est déjà très limité. Mais où peuvent-ils faire des rencontres ? C'est sur leur lieu de vie, en dehors du travail et au travail. Ils ont peu de potentiel à faire des rencontres ailleurs que ces deux lieux. Donc, automatiquement, ça va poser problème. Soit ça pose des problèmes dans les foyers où ils résident, soit ça va poser des problèmes dans les ateliers où ils travaillent, s'il devait y avoir des problèmes. Tant que ça va bien, il n'y aura pas des soucis et encore... Donc c'est là où il faut être conscient que croire que ça serait presque plus simple de dire : il n'y a pas de relations amoureuses, on ne parle même pas de relations sexuelles, de relations amoureuses au sein d'un même foyer ou au sein des ateliers. Mais ce n'est pas possible !* » (Entr.9, 2.8.2016).

²⁰ **Coraasp** : Coordination romande des associations d'action en santé psychique.

²¹ **Graap** : Fondation groupe d'accueil et d'action psychiatrique.

M. Bertrand Morin, auteur du livre « *En couple et handicapés* », valide ses propos :

En effet, il y a peu de choix pour la personne handicapée qui vit dans un monde très restreint, si bien que quand elle a réussi à trouver une relation, elle fait tout pour la garder. Les changements de partenaire ne se font souvent que lorsqu'il y a une possibilité d'en trouver un autre. C'est le résultat de la peur, de la solitude, mais également de l'étroitesse du marché de l'amour. (Morin, 2015, p. 30)

M. Morin constate cette difficulté pour les personnes en situation de handicap, mais toutes personnes peuvent être reconnues à travers cette citation.

Synthèse

Le terme « frontière » est le point commun entre les différentes personnes interviewées. Il y a une différence de relation entre le couple et le contexte professionnel. Comme le stipule Robert Neuburger dans son ouvrage « *Nouveaux couples* » :

Un couple est une unité de vie, une petite cellule, un « club » exclusif. Il possède à ce titre une dimension institutionnelle qui est ce qui le distingue de la relation. Par dimension institutionnelle, il ne faut pas seulement entendre la reconnaissance sociale dont un couple peut bénéficier, mais aussi le fait qu'en se faisant exister le couple va s'institutionnaliser lui-même, faire tiers pour deux êtres ». (Neuburger, 1997, p. 27)

Cette « maison-couple » risque d'être confrontée au contexte professionnel qui est caractérisé par des « *relations organisées qui placent les individus dans un système d'échanges qu'ils n'ont pas choisi et qui leur imposent des formes de communication plus ou moins contraignantes, suivant la position occupée dans la pyramide sociale de l'organisation* » (Fischer, 1999, p. 7). Le contexte professionnel définit un schéma formel de règles, de codes et d'exigences. La qualité des prestations et le respect des délais d'exécution sont dépendants de l'organisation du travail.

Lors de mes entretiens, Axel me posa une question pertinente : « *Est-ce qu'il y a une grosse différence entre la relation de couple en atelier protégé ou en économie libre?* » (Entr.3, 14.7.2016). Effectivement, la différence réside dans le fait que certaines personnes travaillant dans un contexte « protégé » souffrent de diverses pathologies, notamment de troubles psychiques, « *qui peuvent être vecteurs de toutes sortes de problèmes [...] : perte de l'identité, blessure narcissique, brouillage des repères sociaux, oubli des habiletés relationnelles (si elles avaient été acquises)* » (Diserens, 2015, p. 50). Selon Mme Steger, dans les troubles psychiques, les difficultés prennent de l'envergure et déstabilisent énormément la personne. L'écart entre « économie libre et atelier protégé » peut être aussi marqué par les différentes missions ou responsabilités des MSP face aux managers ou chefs d'entreprises.

Si la personne en situation de handicap vit dans un milieu relationnel restreint, elle va créer des contacts sur le lieu de vie et à l'atelier. Cette relation de couple, déjà très émotionnelle dans un cadre professionnel dit « libre », peut prendre des proportions considérables sous l'influence de la maladie psychique.

2.3.2 Axe 1 : le contexte professionnel

Le contexte professionnel est adressé aux MSP, à l'OS et aux clients internes. J'aborde le sujet avec Mme Dini et Mme Steger tout en ayant conscience que ce n'est pas forcément leurs spécificités. Les questions sont adaptées aux deux groupes de personnes. Pour les MSP et les OS, j'oriente ma question vers le contexte professionnel en général. Pas forcément pour une situation vécue, mais je leur laisse le choix de parler de cas concrets. Pour le CLI, j'oriente mes questions vers des situations vécues en atelier afin qu'ils puissent me transmettre leurs besoins, leurs propositions.

Les difficultés

La difficulté principale rencontrée par les MSP de Monthey est liée à « l'après-relation ». Il y a eu une réorganisation de l'atelier et un déplacement de l'un des membres du couple dans un autre centre. Comme l'explique Axel : « *Alors pendant la relation y'a pas de soucis, mais il y a toujours la crainte de l'après-relation [...], ça nous est évidemment arrivé plusieurs fois, le jour où le couple... il pète, et bien il y a toujours un qui va dire : ce n'est pas possible, je peux plus travailler avec lui et puis là ben... soit on doit réorganiser l'atelier, doit faire de grosses séances de réconciliation* » (Entr.3, 14.7.2016). Marco est sous la référence d'Axel et sa compagne ne travaille plus aux ateliers. Il admet avoir eu « la tête qui partait dans la relation » mais il se dit être capable de prendre conscience de son état et de revenir à son travail. Marco est capable de mettre une limite entre la relation professionnelle et amoureuse.

Au centre de Granges, dont les référents sont actuellement confrontés à une personne souffrant de troubles psychiques, le problème réside pendant et après la relation. Je constate des avis différents entre les encadrants et la résidente. Cloé est responsable de l'organisation du travail d'Emma et avoue que cette relation perturbe son atelier. Emma trouve des alibis pour s'échapper de sa place de travail afin de se rapprocher de Julien : « *elle n'avait plus de concentration au travail, avec tous ses problèmes qu'elle ramenait, jalousie [...] changement d'humeur..., puis voilà, aussi un peu perdue dans le travail, ou elle laisse un peu tomber le travail pour aller s'occuper de sa vie. Le respect des horaires? Pas vraiment pour l'horaire d'arrivée et de départ, après l'horaire du temps de travail peut-être que oui, la production oui* » (Entr.2, 12.7.2016). Manon établit le même constat : « *Plusieurs fois, elle était sur son « Natel », assise à trafiquer et puis ses collègues à côté qui travaillaient assidument. Même Cloé m'a dit souvent : elle...elle s'absente [...] Donc y'a...y'a clairement un changement de comportement de sa part. Après, la qualité du travail, quand elle le fait, il est bien fait, mais elle est moins assidue, elle est moins régulière, dès qu'elle peut s'absenter comme ça, elle profite, dès qu'elle peut envoyer un message...* » (Entr.6, 22.7.2016). Lors de mon entretien, Emma a un avis différent. Cette relation n'a pas modifié son temps de travail : « *non... non, ça reste toujours la même chose, la capacité et tout... le rendement ? Non même pas* » (Entr.7, 25.7.2016).

Les avantages

Les réponses sur les avantages de cette situation sur l'organisation du travail sont, en partie, influencées par le vécu. Cloé ne voit aucun avantage à cette relation. Idem pour Manon, elle constate plus d'inconvénients. Emma admet que le travail en atelier est plus facile depuis qu'elle s'est séparée de Julien.

Les MSP œuvrant au centre de Monthey voient quelques avantages lorsque le couple fonctionne bien. L'avis d'Axel : « *tant que la relation se passe bien, oui. Parce que les personnes sont, plus ça va bien, plus elles sont heureuses, du coup ça donne une dynamique positive* » (Entr.3, 14.7.2016). Marco n'a pas, par contre, donné son avis sur la question.

Ce constat est appuyé par M. Gérard Pavy²² « *Le fait d'être amoureux procure une joie de vivre et un enthousiasme qui peut parfaitement se transmettre dans la vie professionnelle [...] beaucoup estiment que le rendement de travail peut s'accroître avec la stimulation amoureuse* » (JDN, 2007)

L'accompagnement

Les personnes interviewées sont unanimes : durant cette relation, il faut de la discipline et poser un cadre strict. Comme le stipule Axel : « *Pendant le travail, il y a une certaine discipline qu'il faut demander* » (Entr.3, 14.7.2016). Cloé met en avant la complexité de cette situation pour organiser le travail correctement. Actuellement, elle reste attentive à la façon dont elle transmet les données et essaie de valider tous les ordres par confirmation. Christian dit l'importance de rester équitable dans la distribution des tâches afin de ne pas créer de jalousie entre le couple. Manon donne son avis sur l'éloignement du couple : « *L'éloignement, c'est aussi ce qu'on avait essayé de mettre en place et ça n'avait pas marché au moment où ça n'allait pas justement. Après, ce n'est pas toujours la solution mais je pense que, quand ça dégénère, c'est peut-être aussi important de protéger les deux personnes et le reste de l'atelier. Peut-être oui... éloigner ou peut-être, être plus stricte et dire non ! Demander qu'il laisse le « Natel » [...] pour limiter les messages émis durant le temps de travail* » (Entr.6, 22.7.2016). Elle regrette de ne pas avoir été assez stricte avec Emma.

Comme dit précédemment, Mme Steger ne gère pas l'aspect organisationnel du travail en atelier mais traite régulièrement avec les MSP. Elle rappelle que la gestion de la relation de couple en atelier est un sujet très émotionnel et annonce l'importance de traiter les priorités : *mon souci c'est d'essayer de voir les problèmes, d'éloigner ceux qu'on n'arrive pas à traiter tout de suite ou qu'on traitera plus tard et de faire front, en fin de compte avec celui qui est là, préoccupant pour le moment, et dans votre cas se serait les ateliers* » (Entr.9, 2.8.2016). Elle relève l'importance des règles d'atelier car les personnes souffrant de troubles psychiques n'ont pas forcément des problèmes cognitifs, elle peut avoir de vraies discussions et les confronter aux problèmes de leur relation sur la production ou la qualité du travail.

Mme Dini rappelle que les MSP ne peuvent pas intervenir dans la relation de couple, ils doivent faire respecter les règles de l'atelier : « *dans un lieu de travail, il y a des choses qui se font et il y a des choses qui ne se font pas... hein... d'accord ? Il y a des lieux pour l'intimité et le cadre de travail n'est pas fait pour ça, c'est un lieu de travail. Oui, de poser vraiment un cadre [...] je pense que c'est le bon sens aussi du MSP, enfin voilà ce qui fait qu'il doit intervenir ou pas, par rapport à un couple [...] vous pouvez vous appuyer que sur ce point du règlement qui est le respect des autres personnes, là vous pouvez vous appuyer là-dessus mais on n'a pas d'autres choses. Alors peut-être que ça manque effectivement* » (Entr.8, 26.7.2016).

Gérard Pavy conseille dans un cadre d'atelier dit « libre » dont le contexte professionnel est très proche des ateliers protégés :

Le manager doit s'en tenir strictement aux faits, parler des dysfonctionnements qu'il a constatés et des éventuelles plaintes des autres membres de l'équipe. Il devra absolument éviter d'évoquer directement la relation amoureuse [...] Le manager doit responsabiliser les protagonistes en leur demandant de faire disparaître les effets de leur relation sur le travail. (JDN, 2007)

²² **Gérard Pavy** : Psychologue clinicien, psychanalyste à Paris.

☞ Synthèse de l'axe 1

La relation de couple évoluant dans le même contexte professionnel a des répercussions sur l'organisation du travail, en positif comme en négatif. Comme mentionné aux chapitres précédents, il y a plus d'inconvénients que d'avantages. Les MSP travaillant au centre de Monthey ont géré de nombreuses relations de couples. Les entretiens laissent supposer un certain historique auxquels ils peuvent se référer. Les MSP, ou OS œuvrant au centre de Granges sont plus pessimistes sur les « possibles » avantages. Ils sont tous d'accord que les principales difficultés subsistent après la relation.

Les MSP ne doivent pas se laisser guider par leurs émotions mais poser les règles dès le départ, même si le couple ou un membre du couple trouve l'intervention injuste. N'oublions pas que la gestion d'un atelier est souvent faite de bon sens : « *Le bon sens, dans le cas des sciences humaines, n'est rien d'autre que la norme reçue de la tradition non critiquée* » (Bernoux, 2009, p. 139). Donc, les MSP risquent de faire des liens personnels avec cette relation et intervenir de manière inappropriée.

Mme Steger revient souvent, lors de mon interview, sur les règles d'atelier, loi sur le travail, cahier des charges... sur lesquels les MSP pourraient s'appuyer, afin d'éviter d'intervertir « vie privée et vie professionnelle » lors de son intervention. Cette frontière devient fragile lorsqu'il y a un couple dans l'atelier.

Mme Dini conseille de s'en tenir aux règles des ateliers qui englobent le respect des autres personnes mais émet l'hypothèse qu'une marche à suivre pourrait manquer dans ce contexte-là.

2.3.3 Axe 2 : l'accompagnement social

L'accompagnement social suit généralement la gestion de l'organisation du travail. Les questions sont posées différemment pour les clients internes que pour les MSP, Mme Dini et Mme Steger. Elles sont adaptées aux deux groupes de personnes. Pour le deuxième groupe cité, j'oriente ma question vers l'accompagnement social en général, pas forcément pour une situation vécue, mais je leur laisse le choix de parler de cas concrets. Pour le client interne, j'oriente mes questions vers des situations vécues afin qu'ils puissent me transmettre leurs besoins, leurs propositions ou leurs attentes. Je rappelle que les OS ne sont pas concernés par ce sujet mais je compte en tirer quelques informations via des questions d'ordre général.

☞ Les difficultés

Certains MSP me communiquent leurs difficultés vécues en atelier liées aux troubles psychiques. Le terme « harcèlement » est prédominant. Lucien fait référence à un couple qui est actuellement séparé, dont il n'était pas le responsable. Un des membres a dû changer de centre car il se disait « harcelé » sur sa place du travail. Manon me transmet les difficultés rencontrées avec Emma : « *C'est vrai que plus par rapport aux discussions, à ce qu'elle réalise de la situation, ce genre de chose a été très compliqué, y'a eu beaucoup de dénis de dire que ça se passait très bien ce genre de choses qu'elle a mis beaucoup de temps à admettre sa jalousie, beaucoup de temps à accepter de voir Mme Dini. J'ai dû me battre avec elle pour lui faire mettre les pieds sur terre et puis se dire : non, c'est pas sain comme relation ! Même si t'as l'impression que Julien est tout amoureux. Ce n'est pas normal de se hurler dessus dans l'atelier, c'est pas normal de contrôler tous les messages, de débarquer chez lui le soir... ça, c'est quelque chose qui a pris du temps* » (Entr.6, 22.7.2016). Je mets en évidence un fait théorique qui montre la complexité de la prise en charge sociale des personnes souffrant de troubles psychiques :

La dialectique créée entre les personnes impliquées peut devenir difficile à gérer. Pris dans cette dynamique, certain-e-s garderont de la distance et se méfieront même du tiers professionnel, alors que d'autres s'enfermeront dans leurs projections, se persuadant que leur vie ne pourrait (devrait) se décliner que dans des corps à corps avec l'accompagnante, le-la soignant-e, le-la bénévole, le-la partenaire, etc. (Diserens, 2015, p. 48)

Mme Steger met en évidence les obstacles rencontrés par certaines personnes en situation de handicap lors d'une relation amoureuse : « *Moi ce que je vois en fin de compte, c'est que les personnes handicapées qui vivent une vie amoureuse ont extrêmement... beaucoup de difficultés à se faire prendre au sérieux dans leur vie amoureuse. Parce qu'ils ont tellement de barrières et de difficultés à les vivre [...] déjà juste de le dire : ils ont le droit à une vie amoureuse [...] Oui, y'a ce lâcher-prise-là, y'a le lâcher-prise après, familial qui est encore une étape encore plus difficile, tout va de pair chez ces personnes-là. Donc vous imaginez au niveau social, ce que c'est compliqué pour eux ? Déjà d'émettre l'idée d'être amoureux et de pouvoir vivre cet amour ? Vous voyez la différence entre : il faut accepter. Mais vous imaginez qu'est ce que ça veut dire ? Qu'est ce que ça a comme impact ? Ça veut dire qu'accepter, c'est comme si on n'admettait pas que ces personnes-là peuvent avoir une vie affective » (Entr.9, 2.8.2016). Lors de mes recherches, j'ai relevé des témoignages effectués par des personnes souffrant de troubles psychiques. Liliane et Diégo transmettent leurs difficultés :*

Liliane : Selon moi, de nombreuses personnes en institution se privent de relations intimes ou sexuelles par difficultés.

Diégo : Qu'on porte l'étiquette de malade psychique ou pas, entamer une relation c'est prendre un risque. Celui de se dévoiler, d'être rejeté ou peut-être encore pire : que l'autre s'intéresse à nous. (Nater, 2015, p. 24)

Mme Dini confie les difficultés rencontrées lors de ses entretiens, auxquels les MSP pourraient être aussi confrontés. Elle rejoint l'avis d'Axel. Ils parlent tous deux des frontières à respecter entre la personne et la relation de couple : « *J'ai l'exemple d'un couple qui avaient de la peine à communiquer et puis une personne, vu que c'est des troubles de la personnalité, elle voulait que je change l'autre, l'autre personne [...] J'ai dû dire non ! Stop, moi je ne peux pas changer l'autre [...] Il faut faire attention de ne pas se laisser embarquer, prendre justement dans ces situations de couple aussi. De ne pas interagir dans le couple » (Entr.8, 26.7.2016).*

Les avantages

Les avantages de cette relation sur la prise en charge sont peu mis en exergue par les personnes interviewées. Mme Steger : « *Il est plus facile de voir les difficultés que les avantages car s'ils viennent me voir, c'est pour les difficultés » (Entr.9, 2.8.2016). Selon Lucien, la prise en charge est facilitée par la bonne harmonie du couple car il peut leur parler le même langage. Pour autant que cette relation perdure dans le temps.*

Mme Steger me parle de son vécu durant ces années d'activité dans le milieu du handicap : « *Ce que je dois quand même avouer, c'est que j'ai peu d'histoires amoureuses qui se passent bien et qui fait que, en fin de compte, d'avoir acquis quelque chose qui était important pour eux d'avoir répondu à cette attente, à ce désir de vie de couple et tout ça... J'ai peu d'images de situations de couples qui vont bien » (Entr.9, 2.8.2016).*

L'accompagnement

L'accompagnement social proposé par les personnes interviewées est une des parties essentielles de mon travail. J'ai reçu de nombreuses propositions, suggestions ou besoins que je vais essayer de réunir ou confronter dans ce chapitre. Mme Dini, Mme Steger et les MSP interviewés, mettent en évidence l'importance de respecter les limites d'implication des MSP dans la prise en charge des personnes afin de ne pas interagir dans la relation de couple, alors que seuls Axel et Mme Dini avaient abordé le sujet, en matière de difficultés.

Manon admet que le rôle du MSP a une limite, elle doit faire attention de ne pas s'occuper de la vie intime de couple. Lucien écoute lorsqu'une personne lui parle d'un problème de relation de couple mais ne prend pas position. Les MSP sont unanimes sur cet aspect de limites : quand est-ce que je dois mettre une limite ? Il ne faut pas oublier que cette relation de couple vécue en atelier est émotionnelle et nous ramène à nos propres valeurs. Mme Steger transmet un témoignage d'un MSP : « *Nous, en tant que MSP, on n'a pas à gérer ces problèmes d'intimité, on ne devrait pas, mais n'empêche qu'ils se vivent là ! À l'atelier!* » (Entr.9, 2.8.2016).

Lors de mes entretiens avec les clients internes, je constate que la maladie psychique rend encore plus compliquée cette notion de frontière. Marco souffre d'un retard mental. Il est capable de mettre une limite entre la vie professionnelle et privée lorsqu'il s'entretient avec Axel. Emma, qui souffre de troubles psychiques, a confié les détails de sa relation à Cloé (OS) et à Manon (sa référente). Elle a, en quelque sorte, forcé cette frontière. Ces deux personnes se sont retrouvées, malgré elles, embarquées dans cette « intimité ». L'avis de Cloé : « *relationnel, avec moi ? Il y a eu beaucoup de mensonges, des choses qui...en fait, elle se confiait un petit peu, mais qu'une partie, à moi elle racontait certaines choses. À l'autre collègue, elle racontait autre chose [...] et puis j'ai eu peut-être le malheur de donner des conseils, aussi de dire écoute : ce n'est pas une bonne chose pour toi cette relation, et après, tu te rends compte que, voilà, t'aurais peut-être pas du conseiller et dire certaines choses* » (Entr.2, 12.7.2016).

Les MSP, qui ne sont pas, ou plus confrontés directement à une situation de couple en atelier, ont un autre regard sur l'accompagnement, ils arrivent à prendre un peu de hauteur. Marco est en couple avec une personne ayant quitté les ateliers. Voici les conseils d'Axel, son référent : « *on les soutient dans leurs démarches, on leur propose de l'aide en cas de difficulté, on les oriente éventuellement vers des organismes qui peuvent aider à mieux gérer leur couple, mais par contre, dans le cadre de l'atelier, dans un cadre professionnel, on met des limites* » (Entr.3, 14.7.2016). Christian n'a pas de relations de couple à gérer dans son atelier, il ajoute : « *dire non vous n'avez pas à être ensemble ! Ça, je pense que c'est contreproductif. Vraiment plutôt développer une relation de confiance, comme ça t'es vraiment au courant de ce qui se passe entre eux, sans rentrer dans les détails. Ça c'est leur vie privée, mais que ça aille un minimum d'influence sur la place de travail. Mettre en avant que c'est une bonne chose qu'ils soient ensemble* » (Entr.1, 22.6.2016).

Mme Dini donne son avis sur les notions de frontières : « *Moi, je trouve, qu'en tant que MSP, vous pouvez rester sur le côté professionnel par rapport au couple, [...] bien cibler ça [...] Le couple en soi, la vie du couple en soi, ça ne regarde pas le milieu professionnel, s'il n'y a pas de conséquences au travail. S'il y a des conflits dans le couple [...] ça doit être délégué à l'extérieur. Ce n'est pas le MSP qui doit régler les problèmes de couple, qui peut donner des conseils* » (Entr.8, 26.7.2016). Mme Dini travaille en individuel avec ses patients. Si le problème vient du couple, elle contacte le SIPE par exemple.

Mme Steger rappelle l'importance de placer la personne au centre de nos préoccupations et revient sur la notion d'acceptation de la relation : « *Si on ne lui permet pas simplement, la possibilité d'être amoureuse, c'est qu'on tue une partie de sa personne, on ne reconnaît pas une partie de sa personne, c'est comme si elle était encore plus handicapée que ce qu'elle l'est* » (Entr.9, 2.8.2016). Elle met aussi un accent particulier sur la formation : *vous êtes les premiers à voir ce genre de relations et c'est là, où vous devez quand même être formé pour ça, parce qu'à savoir comment réagir en que MSP... »* (Entr.9, 2.8.2016).

☞ Synthèse de l'axe 2

La relation de couple de personnes vivant avec des troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel va modifier la prise en charge sociale des personnes concernées. Lorsque j'analyse les difficultés et l'accompagnement proposé, je constate que cette notion de frontière m'est transmise différemment par les référents confrontés actuellement à cette problématique. Les MSP, qui ne sont pas directement touchés par cette relation, sont capables de m'annoncer clairement cette frontière et les risques engendrés par son franchissement, mais uniquement Axel me l'a transmis en termes de difficulté. J'ai le sentiment qu'ils contrôlent la situation, comme une évidence, ils prennent de la hauteur et placent les membres du couple dans un contexte d'aide approprié : psychologue, SIPE...

Manon (MSP) et Cloé (OS) sont actuellement confrontées à cette relation de couple de personnes vivant avec des troubles psychiques. Cette frontière n'est pas annoncée comme étant une difficulté pour elles. Pourtant, Cloé regrette d'avoir interagi dans cette relation et Manon aurait, avec un peu de recul, agi différemment. Comme annoncé lors d'un précédent chapitre, cette relation de couple nous ramène à nos propres valeurs, à notre propre vécu. Face à la complexité de certains troubles psychiques, le référent se trouve inconsciemment lié à cette relation. Cette frontière n'était probablement pas reconnue comme étant une difficulté car elles l'avaient déjà franchie dès le début de cette relation.

Emma s'est confiée à Cloé. Suite à la thérapie entreprise avec Mme Dini, elle communique : « *Moi le truc, c'est que, avec les personnes que j'aime bien, je me confie trop vite et ça je ne devrais plus le faire, maintenant je me méfie beaucoup [...] Je ne me serais jamais sortie de cette situation sans l'aide de la psychologue. [...] Maintenant, je ne me confie plus, chaque fois que j'ai un problème, je vais voir ma référente* » (Entr.7, 25.7.2016).

Cette complexité donne parfois lieu à une dynamique particulière où le « corps prison » et le « corps maître » constituent comme une clé de voûte d'un attachement trop serré, trop fusionnel entre la personne concernée, le/la partenaire de vie, les parents, les accompagnant-e-s, les soignant-e-s, etc. Parce que le corps souffre ou se ressent en manque, la personne imaginera (espérera) parfois que l'accompagnant-e serait susceptible de combler ses désirs, ses besoins. (Diserens, 2015, p. 48)

J'ai trouvé une référence théorique liée à cette notion d'urgence utilisée dans le cadre d'une médiation.

Le médiateur va dire qu'il ne rentrera pas dans l'intimité du couple, il devra donc les interrompre s'ils vont trop loin dans les confidences. Façon de faire comprendre que l'intimité du couple ne regarde que les deux membres du couple et qu'il faut qu'ils apprennent à la préserver. (Morin, 2015, p. 102)

Cette donnée théorique rejoint l'idée de Mme Steger : sur une marche à suivre que les MSP pourraient prendre connaissance en cas d'urgence et ainsi marquer cette frontière dès le début de la relation. Les MSP pourraient dès lors discerner les besoins d'aide externe spécialisée et mettre en place des réseaux afin de favoriser le travail en équipe : curateur, famille, SIPE, psychologue...

Comme le stipule Mme Steger : « *le MSP préférerait ne pas avoir à gérer une relation de couple en atelier* » (Entr.9, 2.8.2016). Partir sur des bases claires faciliterait l'acceptation de la relation et, d'une suite logique, de la prise en charge sociale.

2.3.4 Axe 3 : La relation de couple et ses influences en atelier

Les relations interpersonnelles concernent toutes les personnes interrogées. Comme pour les deux axes précédents, les questions sont posées différemment pour les clients internes que pour les MSP/OS, Mme Dini et Mme Steger. Elles sont adaptées aux deux groupes de personnes. Pour le deuxième groupe cité, j'oriente ma question vers l'accompagnement social en général, pas forcément pour une situation vécue, mais je leur laisse le choix de parler de cas concrets. Pour le client interne, j'oriente mes questions vers des situations vécues afin qu'ils puissent me transmettre leurs besoins, leurs attentes... Cet axe englobe la relation entre le couple et les clients internes, les MSP et le couple, Les MSP/OS entre eux, les réseaux...

Les difficultés

La difficulté prédominante de la relation de couple est due à la jalousie. Ce constat est le même pour les MSP et l'OS. Christian n'a pas de relations de couple dans son atelier. Il a bien observé la relation d'Emma et de Julien : *« Il y a eu des jalousies par rapport aux autres collègues, on a beaucoup de personnes dans nos institutions qui, sentimentalement, sont un peu en détresse, on va dire, donc le fait d'avoir un couple qui s'affiche, ça peut leur renvoyer un peu à leur solitude »* (Entr.1, 22.6.2016).

Manon parle d'une situation vécue *« de ce que je vois, j'ai l'impression que c'est une relation qui est saine et les gens qui sont là durant le temps de midi, donnent toute une autre version. [...] J'ai appris qu'il y avait des crises de jalousie pendant les pauses cigarette, qu'elle criait pendant le temps de midi, ça n'allait pas durant la préparation des pauses, Julien venait observer Emma. C'est toutes les choses que je ne voyais pas. [...] Donc, en tant que professionnelle, c'est dur d'avoir un œil sur tout »* (Entr.6, 22.7.2016). Manon ajoute qu'il est difficile de vérifier si les clients internes, externes à cette relation, sont des sources sûres.

Lucien fait des liens avec le trouble psychique : *« Pourquoi lui ? Pourquoi pas moi ? Ils sont heureux et moi pas [...] et il y a cet aspect de fausse perception qu'il peut y avoir. Et du fait de la jalousie, ça peut détériorer à mon avis l'ambiance au sein d'un atelier, c'est dangereux »* (Entr.5, 20.7.2016). Ce constat est appuyé par Mme Dini : *« cela peut engendrer des jalousies, surtout dans les lieux comme les ateliers Saint-Hubert, où les personnes sont souvent seules et aimeraient avoir une amie : pourquoi pas moi ? Si le couple en plus n'est pas reconnu de ses collègues, ça devient plus difficile »* (Entr.8, 26.7.2016). Voici un élément théorique qui pourrait expliquer ces observations.

La jalousie est souvent décrite comme étant une maladie. Or il s'agit en général d'un manque de confiance en soi. C'est pourquoi la jalousie est souvent présente chez les personnes handicapées qui ont besoin d'être rassurées sur leurs qualités et sur leurs capacités à être aimées. Comme tout le monde, elles ont besoin d'être aimées mais ont conscience que leur handicap les rend difficilement aimables. Aussi, lorsqu'elles trouvent de l'attention auprès d'une autre personne, elles exigent l'exclusivité. (Morin, 2015, p. 30)

Je remarque une différence d'opinions entre Marco et Emma. Marco a le sentiment d'être jalouxé par ses collègues. Un entretien avec son référent a suffi pour atténuer ses mauvaises pensées. Emma a plus de difficultés à contenir son énervement, elle jalouse les personnes de sexe féminin qui approchent son conjoint : *« Travailler dans la même boîte c'est pas facile. Tout le monde se mêle de tout [...] au bout d'un moment j'ai envoyé péter les gens [...] Je te dis franchement j'étais très jalouse, dès qu'il discutait avec une femme, j'étais jalouse »* (Entr.7, 25.7.2016). Je mets en lien une donnée théorique en relation avec ces propos et la maladie psychique : *« La personne malade est souvent centrée sur elle-même afin de « tenir debout » en dépit des multiples difficultés. Cela représente un effort gigantesque. Or, la relation affective, amoureuse, est très exigeante »* (Diserens, 2015, p. 50).

Cloé (OS) affirme qu'Emma tient des propos différents avec ses collègues d'avec elle. Malgré ses problèmes de couple, elle triangule afin de protéger son conjoint. Cloé avoue avoir souffert de cette relation, de tous ces mensonges. Elle regrette de ne pas avoir eu de retour des décisions prises aux colloques car elle a le sentiment qu'Emma interprète mal ses conseils et joue sur deux tableaux. La collaboration entre Cloé (OS), Emma et Manon s'est dégradée au fil de cette union. Cet aspect est aussi à prendre en considération. Les MSP ne m'ont pas retransmis une quelconque difficulté relationnelle entre eux, mis à part Cloé et Manon qui ont souffert de cette situation. Mme Dini rappelle que le mandat de l'OS est clair, cette personne s'occupe uniquement de l'organisation du travail et n'a pas à interagir dans la prise en charge sociale des clients internes.

Les difficultés amenées jusqu'à présent touchent le couple à propos de la jalousie, l'interaction avec les collègues d'atelier et la relation OS et MSP uniquement pour l'atelier de Granges. Je n'ai pas eu d'informations relatives aux groupes ou aux clans susceptibles de se former autour de cette relation.

Les MSP relèvent les complications liées au rapprochement physique du couple. Comme le stipule Manon, en tant que MSP, nous ne pouvons pas tout voir. Effectivement, durant le temps de midi les clients se regroupent et ce moment leur appartient. Cette notion de proximité peut susciter des convoitises de la part des collègues de travail. Je constate des différences entre les deux clients internes. L'avis de Marco : *« j'ai eu des petits... comment dire, des contacts voilà, il y a eu des fois ça a pas passé et puis là, ça fait maintenant... j'ai de nouveau eu un contact ici, où une personne est venue travailler et le courant a passé, et tout, on a été discret vis-à-vis des autres, donc le plus discret possible pour pas avoir de problèmes »* (Entr.4, 14.7.2016). Marco paraît être conscient de ses actes en atelier. Emma et Julien ont démontré une proximité physique durant le temps de travail et durant le temps de pause. Emma regrette ses agissements : *« on n'a pas su faire les choses bien [...] on aurait dû dire non, on est collègues de travail, personne ne sait en dehors, on fait tout ce qu'on veut en dehors et c'est ce qu'on n'a pas fait [...] oui c'est possible de cacher... oui... [...] je me dis chaque fois : j'aurais dû faire ci, faire ça, mais maintenant c'est trop tard. Jamais on n'aurait dû montrer qu'on était ensemble »* (Entr.7, 25.7.2016). Le fait de s'exposer devant des personnes, ayant peu de contacts en société, peut créer une vision faussée de la relation de couple.

Lorsque l'on souffre de troubles psychiques, que l'on vit dans la solitude et dans un désert de sensualité, des biais peuvent s'installer. Sous l'influence de la publicité et des films, la personne sera parfois portée à croire que tout le monde vit en couple, que chacun-e fait l'amour! En conséquence, le sentiment de solitude est renforcé. (Diserens, 2015, p. 52)

Christian donne son avis sur la proximité physique aux ateliers : *« par rapport au type de population qu'on a, ce ne serait pas gérable. On a des gens qui sont, on va dire très excités et très heu... et puis, au fait d'assister à des effusions, ça peut les titiller, ils peuvent avoir des pensées. On a des gens sous médication qui doivent réprimer des pulsions, donc c'est délicat [...] dans le contexte professionnel, il faut interdire cela. Vous avez le droit d'être ensemble, vous avez le droit de vous tenir la main, mais quand même fixer des limites »* (Entr.1, 22.6.2016).

Mme Steger se recentre sur le résident et donne un exemple concret de difficultés éprouvées par certaines personnes séparées physiquement, pour de quelconques raisons, de leur place de travail respective : « *Simplement c'est que dans les troubles psychiques, les difficultés prennent une envergure énorme et elles déstabilisent énormément la personne. [...] Par exemple, pour cette personne, la séparation d'avec son amoureux la met dans un tel état de tristesse et de dépendance, que son travail en est énormément perturbé. La vie du couple est perturbée. Et tout ça, ça prend énormément et vite de l'ampleur. Si vous avez un homme qui est en train de pleurer, toute sa tristesse de tout son corps, parce qu'il a été séparé de son amoureuse, comment gérer cette personne qui est triste avec tout le reste du groupe, sans interférer sur la vie du groupe et sur le travail que vous allez mener ?* » (Entr.9, 2.8.2016).

Les avantages

Les avantages de la relation de personnes en situation de handicap vivant avec des troubles psychiques sont énormes. Comme le précise Mme Steger : « *mais des avantages, je m'imagine qu'il doit y en avoir quand même pour le résident. Pour les MSP, je ne vous vois pas énormément d'avantages, ça il faut en être conscient. Mais pour l'individu, pour la personne handicapée, il y a énormément d'avantages... énormément et ils le disent, même si c'est difficile cette relation amoureuse, elle leur amène terriblement de choses belles, de la considération, de la bienveillance, de la reconnaissance, une certaine qualité d'image d'eux-mêmes, une compétence qu'ils ne pensaient pas avoir. C'est énorme ce qu'ils peuvent retirer d'une relation amoureuse épanouie* » (Entr.9, 2.8.2016).

Dans le chemin de la vie, la maladie psychique est un peu l'invité-surprise, celui qu'on n'attendait pas, qui vient s'asseoir à votre table sans y avoir été convié. La maladie psychique génère beaucoup de souffrances, de solitude, d'isolement, d'incompréhension. Alors, la rencontre, la vie affective, la sexualité se compliquent. Le réconfort vient dans la rencontre avec une personne qui nous ressemble. Ma souffrance ouvre à la souffrance de l'autre. [...] Et, pour la rencontre, être vrai, authentique, transformer les expériences passées en du positif. Et soyons fous ! La maladie psychique, c'est peut-être aussi un exhausteur dans le couple. Cela peut amener plus de sensibilité, plus de chaleur, plus de piquant. (Nater, 2015, pp. 19-20)

Emma avoue que cette relation de couple l'a fait revivre, son partenaire était une personne ressource, mais la séparation a été très douloureuse. Cloé se remémore l'histoire d'un couple qui s'est connu aux ateliers. Cette relation s'est concrétisée par un mariage. Cette alliance donne une certaine reconnaissance du couple en atelier. Lucien et Mme Dini sont en accord avec cette hypothèse. Mme Dini : « *ça c'est important, je pense. Ça se passe bien pour autant que le couple soit reconnu, et puis que le couple respecte aussi le cadre du travail, ce n'est pas un cadre intime. Il y a des lieux où on ne peut pas faire certaines choses. Oui, soit par les collègues qui acceptent le couple, soit par le couple qui a des comportements très adéquats par rapport au lieu de travail. Là je pense qu'il peut y avoir des avantages effectivement* » (Entr.8, 26.7.2016).

Manon est moins optimiste sur les possibles avantages de cette relation : « *J'aurai plutôt tendance à dire « non » vu que c'était une situation difficile à gérer. Depuis le départ, c'était plus des inconvénients car il a fallu se battre, il a fallu mettre en place des séances, parce que les gens voyaient quand Emma s'énervait, quand elle criait sur Julien, donc tout le monde était... ne savait pas ce qu'il se passait, était un peu tendu [...] Des avantages j'en vois pas, voire peu. Pour elle, au début oui, parce qu'elle est heureuse sur le moment, mais finalement c'était une relation qui l'a sûrement fait plus de mal que de bien* » (Entr.6, 22.7.2016).

L'accompagnement

L'accompagnement relationnel est un sujet vaste, j'ai eu de nombreuses propositions de la part des MSP/OS, Mme Dini et Mme Steger. Les clients internes se sont peu exprimés en termes d'attentes ou de besoins. Je repère des similitudes au sujet du cadre, de l'acceptation de la relation et de la prévention.

Les MSP sont unanimes, il est important d'éviter des gestes de proximité et fixer des limites, comme le stipule Christian : « *Il faut prévenir que ça reste un contexte professionnel. Moi à mon avis, je pense qu'on n'a pas le droit d'interdire. Les gens sont libres de faire ce qu'ils veulent mais par contre, qu'on reste dans un contexte professionnel. Donc les gestes affectueux. Essayer de les limiter au maximum, surtout par rapport au regard des autres personnes [...] ne pas forcément afficher ça aux yeux de tout le monde [...] et puis, vraiment être vigilant sur l'évolution de leur relation, quitte à proposer... et bien... le suivi de Mme Dini. Et puis, jouer cartes sur table, que tous les acteurs soient au courant de cette relation naissante* » (Entr.1, 22.6.2016).

Manon fait référence à une situation difficile vécue en atelier : « *On ne peut pas tout interdire, on ne peut pas créer des zones « amoureux », c'est compliqué. [...] Je pense que là, c'est important de garder un cadre strict et puis en dehors du travail vous faites ce que vous voulez. Mais pendant le travail, même pendant les pauses cigarette, parce que les gens sont présents [...] il faut être hyper attentif, vraiment. Parce qu'au début je me suis dit : ha! c'est cool, ils sont amoureux, c'est chou, c'est mignon, ça avait l'air de bien se passer et puis le revers de la médaille, était assez noir. J'ai vu Emma dans des états pas possible* » (Entr.6, 22.7.2016). Christian et Manon travaillent dans le même centre. L'un a observé l'évolution de la relation entre Julien et Emma, l'autre l'a vécue comme référent. Ils parlent tous les deux de prévention, de vigilance, relativement à l'évolution de la relation.

Au centre de Monthey, la situation semble être plus stable au point de vue de la relation de couple dans l'atelier mais laisse présager un certain doigté. Avis d'Axel : « *leur dire de ne pas s'embrasser dans l'atelier, c'est une règle qui est assez facile à comprendre et qui a été appliquée, ils ont toujours compris, donc c'est pas quelque chose qui pose beaucoup de problèmes à gérer [...] en général ça se passe bien* » (Entr.3, 14.7.2016). Axel va plus loin dans la prévention. Il informe les nouveaux arrivants des éventuels prédateurs dans l'atelier. Et dans le cas contraire, la personne fragile et vulnérable, d'une nouvelle admission.

Lucien, conseille de parler avec tous les responsables, dès qu'il y a une relation naissante en atelier, surtout lorsque les deux protagonistes sont avec des responsables différents, OS ou MSP. Il est important de prendre une décision consensuelle afin que tout le monde soit sur une même longueur d'onde.

Mme Catherine Agthe Diserens²³ donne son avis sur les limites imposées aux personnes souffrant de troubles psychiques, lors du 26e Congrès du Graap-Fondation à Lausanne.

N'oublions pas ce paradoxe permanent entre « envie irréprouvable » et « limites » qui guide nos existences [...] Cet équilibre est subtil dans l'accompagnement du quotidien de ces personnes. Souvent, elles nous disent qu'elles ne vivent que de frustrations : « Je veux être comme le modèle présenté dans les publicités ! » Et lorsque la frustration affective et sexuelle ne trouve vraiment pas de réponses, exprimons au moins aux personnes en difficultés relationnelles et psychiques qu'elles sont bien vivantes. Déterminons ce qui peut être fait ensemble avec ce vivant. Ce mouvement les considère au moins comme des femmes et des hommes à part entière. (Diserens, 2015, p. 55)

²³ Catherine Agthe Diserens : Sexo-pédagogue spécialisée, formatrice pour adultes, présidente de l'Association SEHP (Sexualité et handicaps pluriels)

Mme Dini précise la différence de prise en charge de la personne en situation de handicap souffrant de troubles psychiques et de déviances mentales : « *le handicap mental c'est plutôt de leur rappeler ce qui est admis ou interdit, ce sont des couples qui marchent mieux souvent, ils dépassent un peu les limites, parfois il faut les rappeler, mais voilà ça s'arrête là. Y'a pas ces fausses interprétations, celles qui entraînent les jalousies par exemple* » (Entr.8, 26.7.2016). Elle met l'accent sur la position du MSP lors de cette relation avec les autres clients internes : « *de quel droit on s'immisce dans une relation de couple ? [...] Votre objectif, ça doit être que vos ouvriers soient satisfaits, qu'ils soient bien, qu'ils aient une belle qualité de travail, qu'ils soient satisfaits de leurs prestations... C'est peut-être là dessus que vous allez vous baser... Donc, vous allez mettre un cadre par rapport à cela, pas par rapport à la relation de couple. [...] Je pense qu'il faut bien se positionner : voilà ce qui est le mieux à même de...? Jusqu'où je vais ? Voilà, coordonner avec tous les acteurs* » (Entr.8, 26.7.2016). Mme Dini rajoute qu'elle traite en premier lieu, les difficultés de la personne, mais se limite uniquement à ces difficultés-là, elle n'interagit pas dans le couple : « *je n'ai pas de compétences pour la thérapie de couple mais j'ai souvent amené les couples à consulter. Il y a des gens qui sont spécialisés dans la prise en charge de couple* » (Entr.8, 26.7. 2016).

Mme Steger rejoint l'idée de traiter la problématique de la personne avant le groupe : « *ce que je sais, c'est que c'est très compliqué à gérer une personne comme ça dans un groupe, mais moi, ce que je vois par exemple, quand je prends une classe de personnes handicapées, je sais que je passe beaucoup plus de temps de qualité avec tout le groupe si je traite d'abord le trouble de la personne* » (Entr.9, 2.8.2016). Elle revient sur l'acceptation de cette relation dans le cadre d'un atelier et affirme l'importance des chartes, des règles de vie. Celles-ci devraient aussi tenir compte des règles interpersonnelles : « *Pour moi, la charte est importante et je pense que vous devez sûrement avoir des règles de vie en atelier. Et pourquoi est-ce qu'il n'y a pas un alinéa sur les vies affectives dans les ateliers ? On peut avoir, on peut chacun de son côté vivre une vie affective, mais par contre, elle ne se vit pas à l'intérieur de l'atelier au moment, en fin de compte, du travail. Ça pourrait être extrêmement facile à mettre une clause de cet ordre-là. [...] C'est beaucoup plus simple, en fin de compte, d'exprimer les besoins et les nécessités si on a un cadre qui est posé* » (Entr.9, 2.8.2016).

Mme Dini rejoint les propos de Mme Steger sur l'acceptation de la relation. Elle rajoute : nous ne pouvons finalement pas interdire cette relation. On peut y mettre un terme s'il y a une demande formelle de l'un des membres du couple ou si l'on constate un débordement, car il y a des personnes en situation de faiblesse dans nos ateliers.

Lors de mes recherches, j'ai trouvé un élément théorique qui permet de différencier le contexte professionnel dit : « protégé de production » de celui dit « libre », que les MSP tentent de reproduire : « *Les personnes handicapées font tout pour « être comme tout le monde ». Pour elles, montrer qu'elles sont en couple, c'est aussi prouver qu'elles veulent et qu'elles peuvent devenir adulte* » (Morin, 2015, p. 33).

La notion de charte revient souvent lors de mon interview avec Mme Steger. Ses remarques m'interpellent car de nombreuses institutions décident d'en faire une base. Je mentionne en annexe (cf. annexe 3 page 0), un exemple de construction de charte associative établie par M. Bertrand Morin²⁴ et mise en évidence dans son ouvrage « En couple et handicapés ». Elle pourrait répondre à un certain nombre de questions.

²⁴ **Bertrand Morin** : Kinésithérapeute, intervient pour des formations ou colloques sur les thèmes de l'affectivité, la sensualité, la parentalité des personnes handicapées.

Certains MSP ont des difficultés à gérer l'après-relation de couple. M. Bertrand Morin cite en exemple dans son ouvrage l'attitude éducative qu'il faudrait adopter devant une situation de rupture. (cf. annexe 3 page Q).

Synthèse de l'axe 3

Le couple de personnes vivant avec des troubles psychiques modifie l'équilibre relationnel entre les différents acteurs de l'atelier. Lorsque j'analyse les résultats, je constate que l'atelier de Granges se trouve dans une problématique de gestion de la proximité physique du couple. Chaque situation est différente. Comme le stipule Mme Steger, cette relation nous ramène à nos propres valeurs, donc chaque référent va interagir différemment avec les membres du couple. Malgré cette diversité situationnelle ou réactionnelle créée par le client interne et son accompagnant, le trouble psychique joue un rôle prédominant dans le respect des consignes et des zones de proximité.

Selon la nature de la maladie psychique et son intensité, les états d'âme et les élans affectifs de la personne s'exprimeront de manière inattendue : la personne pourra se montrer versatile ou inhibée, timide ou farfelue... dans sa vie intime. Ces manifestations désemparent l'entourage, complexifient l'entrée en relation lorsque l'on souhaite s'ouvrir à une histoire à deux et compromettent souvent les contacts. (Diserens, 2015, p. 50)

Cette proximité a un impact non négligeable sur les autres clients internes, ceux-ci peuvent émettre un sentiment de jalousie, mais aussi de la souffrance qui les renvoie à leur propre solitude. L'activité et le contexte professionnels permettent aussi d'oublier une vie vide et seule.

Développons ou exerçons un regard humanisant sur les situations de solitude. Ouvrons nos représentations vers d'autres projets personnels, faisons la part belle à la créativité... et ne misons pas tout sur l'amoureux et le sexuel ! La valorisation par le travail ou une activité-plaisir autre que sexuelle... renforce l'estime de soi, voire nous éloigne du manque amoureux ou sexuel. (Diserens, 2015, p. 52)

Les MSP devraient pouvoir s'appuyer sur un écrit, une règle, une charte qui permettraient d'anticiper cette relation, pour mieux l'accepter dans son atelier, de prendre un peu de hauteur et gérer les limites de leurs interventions. Les intervenants ont un rôle bien défini dans l'accompagnement, ils doivent respecter leur mandat.

Durant mes entretiens, Mme Dini marque une différence de prise en charge entre les couples de personnes en situation de handicap souffrant de troubles psychiques et de déviances mentales. Mes recherches valident ses propos : les MSP qui ne sont pas confrontés à cette tourmente relationnelle de couples de personnes vivant avec des troubles psychiques me transmettent une ligne d'accompagnement plus précise et claire, ils ne sont pas pris dans l'urgence de décisions, qui est définie par M. Hegel²⁵ comme étant : « le temps de la chose ».

Ce « temps de la chose », ce temps fondamental n'est ni une perte de temps ni un élément optionnel, car c'est dans ce temps que le phénomène humain se tisse. C'est pourquoi, lorsqu'en pleine crise il apparaît qu'il n'y a pas de temps pour penser, ou lorsqu'il semble évident que l'espace des choses se rétrécit. (Benasayag & Schmit, 2003, p. 67)

²⁵ **Georg Wilhelm Friedrich Hegel** : Philosophe Allemand, né le 27 août 1770 à Stuttgart et mort le 14 novembre 1831 à Berlin.

2.4 Analyse et discussion des résultats obtenus

J'ai orienté le début de ma recherche vers la relation de couple évoluant dans un même contexte professionnel dit « primaire » où les individus ne sont pas reconnus comme étant en situation de handicap. Les personnes interviewées sont unanimes et leurs avis correspondent aux données théoriques : la question des **frontières** est fondamentale. Le couple, cette unité constituant une base de sécurité, va s'immiscer dans un contexte professionnel régi par un schéma formel de règles, de codes et d'exigences. Si le couple est en situation conflictuelle, il va amener ses difficultés à l'endroit où il se trouve, c'est-à-dire : dans son lieu de vie, cela peut être à la maison ou au travail. D'un point de vue systémique, il est important d'identifier l'interprétation du mot « frontière ». Mara Selvini²⁶ illustre la frontière comme une membrane de délimitation. Elle parle de marqueurs de contextes. Ce sont les indices qui permettent de savoir dans quelle histoire nous sommes inscrits. « *Rester dans la confusion des contextes, équivaut à rester dans la confusion des significations* » (Amiguet & Julier, 2007, p. 115).

J'ai poursuivi mon questionnement sur les trois axes précités. Y a-t-il une différence importante entre la relation de couple en atelier protégé ou en économie libre ? Mes recherches bibliographiques rejoignent l'avis des psychologues auditionnés. Face au handicap, cette relation de couple évoluant dans le même contexte professionnel, dit « protégé », engendre des avantages et des difficultés, selon la vulnérabilité (facteur de risque) ou la résilience (facteur de protection) de la personne. Ces effets vont être exacerbés par la maladie, qui plus est, par la maladie psychique qui perturbe le quotidien et génère communément de la souffrance, de la solitude et de l'isolement. Ce dernier constat accentue la complexité relationnelle, car pour une personne en situation de handicap, l'espace interactionnel peut être très limité. L'exhibition de cette union dans un contexte professionnel protégé peut renvoyer les résidents à leur propre solitude et désert de sensualité : « *pourquoi eux et pas moi ?* » Le terme « jalousie » est prédominant lors de ma recherche. Partant de là, l'accompagnant ne doit pas s'arrêter à la simple définition de la jalousie mais peut élaborer une réflexion autour de ce sentiment, afin de bien cibler ses interventions.

La mise en commun des différentes réponses met en exergue l'importance du **cadre** à poser afin que le couple puisse évoluer en toute discrétion dans un même contexte professionnel. Cette limite vient se heurter à l'acceptation de la relation de la part du référent et à son implication dans la vie intime des résidents. Les MSP qui ne sont pas confrontés à la subtilité de la relation de couple altérée par la maladie psychique sont capables de prendre de la hauteur, afin d'organiser son atelier et de placer les membres de cette union dans un contexte d'aide appropriée. Pourquoi les référents concernés par la problématique peinent-ils à gérer : les limites à poser, l'acceptation de la relation et son implication dans la vie intime du couple ? Les psychologues ainsi que les recherches bibliographiques m'ont permis d'éclaircir ce constat : il est question d'émotions et de tolérance. Il y a le couple de personnes et la maladie psychique. L'interaction entre ces entités crée une situation unique. Un troisième facteur vient s'y greffer, il s'agit de la prise en charge sociale par les MSP. Comme le stipule Mme Steger, cette relation fait appel à nos propres valeurs, donc chaque MSP va interagir différemment avec le ou les membres du couple en référence à son propre vécu. Certains intervenants précisent l'importance de bien connaître les personnes de l'atelier et surtout l'influence de la maladie sur leur comportement. À ce stade de l'analyse des résultats obtenus, je me trouve au début de la réflexion, là où les MSP doivent prendre conscience de leur positionnement. « *Lorsque l'on a la volonté de se poser comme professionnel de l'accompagnement, la connaissance de cet environnement est un atout qui permet de savoir situer son action dans un cadre global, de comprendre que l'on ne travaille pas seul* » (Stiker, Puig, & Huet, 2014).

²⁶ **Mara Selvini** : psychiatre italienne (1916-1999) membre fondatrice du mouvement de thérapie familiale systémique.

3. Conclusion

3.1 Résumé et synthèse de la recherche

En guise de conclusion, je vais développer mes hypothèses et essayer de répondre à ma question de départ.

Les données récoltées confirment mes hypothèses. Le couple de personnes vivant avec des troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel, influence l'organisation du travail en atelier, la prise en charge sociale et l'équilibre relationnel entre les différents acteurs, en négatif (1^{er} indicateur) comme en positif (2^{ème} indicateur) :

- ☞ H1 : la relation de couples de personnes vivant avec des troubles psychiques a une influence sur le rendement du travail et sur la qualité des prestations. Je distingue une nette différence entre les personnes souffrant de troubles psychiques et de déviances mentales. Marco (retard mental) semble respecter les consignes transmises par son référent, il y a peu d'effets sur la qualité des prestations fournies. L'organisation du travail se trouve altérée par « l'après-relation », ce contexte peut s'avérer compliqué dans un atelier de production. La situation d'Emma (troubles psychiques) est plus subtile. Cette relation brouille totalement sa perception du contexte professionnel (règles, de codes, d'exigences...) pendant et après la relation. Son discours ne correspond pas à l'observation effectuée par sa référente. Celle-ci constate une dégradation de ses prestations professionnelles, un non-respect des consignes, du règlement, et une perte de temps dans l'accomplissement des tâches ...
- ☞ H2 : selon Axel, les avantages liés à la prise en charge sociale du couple de personnes souffrant de troubles psychiques sont marqués par l'harmonie de leur relation et leur capacité à séparer vie privée et vie professionnelle. L'accompagnement est nettement plus complexe lorsqu'il s'agit de troubles psychiques. Cette relation de couple, influencé par le comportement d'Emma, a éloigné les référents de leurs responsabilités. Ce constat est important pour ma recherche. Certains MSP se sont trouvé dans un glissement de contexte. « *Selvini nomme glissement de contexte le fait de passer de manière clandestine d'une définition de contexte à une autre* » (Amiguet & Julier, 2007, p. 116). Ils se sont immiscé dans la vie privée du couple. Leurs conseils ont amené une triangulation « persécuteur, sauveur, victime » entre les membres du couple, OS, MSP.
- ☞ H3 : Le couple de personnes vivant avec des troubles psychiques modifie l'équilibre relationnel entre les différents acteurs de l'atelier : collègues, MSP, OS. Emma réagit de manière inattendue en tout moment de la relation avec Julien : hystérie, jalousie, proximité physique, tenue inappropriée... Elle ne respecte pas les règles d'atelier transmises par son MSP qui a de la difficulté à gérer la situation. La relation couple de personnes souffrant de déficience mentale est plus stable, il s'agit généralement de leur rappeler les règles d'atelier. Marco arrive à faire la distinction entre ce qui est permis ou pas. Les difficultés relationnelles avec les autres membres de l'atelier surviennent lorsque le couple se sépare. Je tiens à relever l'impact de la relation entre Emma et Julien sur les référents. Le glissement de contexte évoqué lors de la H2 a compliqué la collaboration entre l'OS et la MSP. Je mets en annexe les idées clefs sur les notions de contexte, extrait du livre d'Olivier Amiguet et Claude Julier. ([cf. annexe 3 page R](#)).

L'accompagnement (3^{ème} indicateur) me donne des éléments de réponse à ma question de départ. Comme annoncé au chapitre 2.3, je constate une différence de positionnement de la part des MSP s'ils gèrent une relation de couple en atelier ou pas, mais j'observe aussi un contraste dans la prise en charge sociale entre les centres. Pour rappel, celui de Monthey a été plus souvent en lien avec la relation de couple en atelier. Les MSP, amenés à accompagner cette relation et n'ayant pas la possibilité de puiser dans une histoire, peinent à prendre clairement position lors des interviews.

Les MSP doivent être capables de trouver un équilibre entre : le cadre à poser dans un contexte professionnel, l'acceptation de la relation et son implication dans le couple. Les MSP et les OS ont une mission, la respecter demande déjà de la connaître et de s'y préparer, afin de poser une limite claire à leurs actions. Celle-ci doit être personnelle et professionnelle. Jusqu'où vais-je dans mon intervention ? Quelle est la limite de mon implication ? Les difficultés viennent d'un des membres du couple ? Ou du couple ? Les MSP doivent être en mesure de détecter l'origine de la problématique afin d'orienter le client interne ou le couple dans l'organisme d'aide appropriée et surtout ne pas interagir dans cette relation.

Ces questions semblent être connues par les MSP auditionnés. Donc, où se trouve la difficulté ? Mes recherches démontrent que les référents devraient poser un cadre lors de la relation naissante en atelier, lorsque la liaison se passe bien. Manon mentionne cette approche dans mes entretiens. Les MSP pourraient se trouver balancés entre la volonté de veiller au bien-être de leurs participants et le sentiment d'entraver une relation amoureuse. Or, c'est à ce moment-là qu'une charte pourrait faire office de guide, de marche à suivre pour les MSP, afin de « les déculpabiliser » dans leurs actions et d'anticiper les effets positifs ou négatifs de cette union sur l'activité professionnelle. Cet outil est essentiel afin de connaître et faire connaître explicitement la notion de frontière et éviter la confusion ou le glissement de contexte. « *Rester dans la confusion des contextes équivaut à rester à la confusion des significations* » (Amiguet & Julier, 2007, p. 115). La formation du personnel est aussi un élément de réponses important mis en exergue par les différentes personnes interviewées, mais elle n'est pas forcément accessible financièrement à toutes les fondations.

Je n'ai pas élargi mon travail aux institutions ayant établi une clause dans le règlement d'entreprise sur la gestion de la vie intime en atelier, cette charte pourrait aider les référents à situer leurs actions dans un cadre global. Voici un exemple de guide de construction de charte associative :

Traiter de l'intimité/ affectivité/ sexualité et parentalité des personnes en situation de handicap est complexe. [...] La loi reconnaît l'égalité de tous. Elle prescrit les obligations en matière d'éducation affective et sexuelle. [...] L'association doit établir sa ligne de conduite en termes d'affectivité et de sexualité. Elle définit avec l'ensemble de ses membres une philosophie associative qu'elle prend soin de consigner et de s'autoriser à faire évoluer en fonction des besoins des usagers, de l'équipe ainsi que des transformations de la société. [...] La charte doit être écrite afin de dire ce que le conseil d'administration souhaite dans les établissements. Elle sera dans le projet associatif, tous les projets des établissements, puis déclinés dans le fonctionnement et livrets d'accueil. [...] Les règlements de fonctionnement permettront aux établissements de donner des réponses concrètes. (Morin, 2015, p. 165)

3.2 Limites du travail

Le sujet traité pour ma recherche est vaste : il y a le client interne, le handicap, le couple et les référents. Tous ces éléments créent une situation unique et complexe. J'ai limité la recherche à l'institution où je travaille afin de comprendre une situation vécue. Je l'ai ensuite élargie à d'autres centres de la Fondation. Cette limite d'investigation est volontaire et nécessaire afin de cibler des situations dans des ateliers de production basés sur les mêmes directives.

M. Steger m'avait proposé, lors de mes premiers entretiens, d'investiguer dans les foyers, mais la mission du MSP est centrée sur l'atelier et je ne voulais pas trop élargir mes recherches. Il aurait été intéressant de comparer la prise en charge sociale des personnes souffrant de troubles psychiques au sein des fondations où les chartes associatives de règles de vie en atelier sont en vigueur, cela pourrait faire l'objet d'une suite à donner à mon travail.

Durant mes recherches, le RR de Monthey ne m'a pas donné les autorisations pour interviewer un couple de personnes vivant avec des troubles psychiques car mon intervention aurait pu altérer leur relation. Cette limite s'est finalement transformée en avantage car elle m'a donné la possibilité d'interviewer Marco et de comprendre la complexité relationnelle engendrée par la maladie psychique par rapport à un autre handicap.

3.3 Perspectives et pistes d'action professionnelle

J'ai retenu les différentes pistes d'action professionnelle révélées par les personnes auditionnées et les données théoriques :

Les personnes interviewées

Mme Steger mentionne régulièrement l'idée de la charte associative pour les ateliers et les foyers et mise à disposition pour les référents. Cette marche à suivre pourrait traiter de l'intimité, de l'affectivité, de la sexualité et de la parentalité des personnes en situation de handicap. Je place en annexe ([cf. annexe 3 page Q](#)) les différentes questions auxquelles elle pourrait y répondre. Mme Steger propose de s'informer auprès d'autres institutions, afin de prendre connaissance des mesures mises en place : charte, formation... et les avantages y relatifs.

Certains MSP émettent l'importance de former une personne par centre ou une personne pour l'ensemble de la Fondation sur aux différents moyens de gérer la relation de couple de personnes vivant avec des troubles psychiques. Cela peut être une formation en systémique, en médiation...

Les données théoriques

J'ai trouvé des informations pertinentes dans l'ouvrage de M. Bertrand Morin « En couple et handicapés ». Il mentionne l'idée de la charte et de la formation du personnel. Il propose aussi de former le personnel encadrant à « l'après-relation » ([cf. annexe 3 page Q](#)). Cette difficulté a été mise en évidence par certains MSP.

3.4 Bilan personnel

J'ai choisi mon travail de mémoire en fonction d'une problématique vécue en atelier. L'accompagnement des couples de personnes vivant avec des troubles psychiques partageant le même lieu d'activité allait dans ce sens, car je suis le référent de l'un des membres du couple. La grande difficulté en évoluant dans cette recherche a été de ne pas orienter les réponses des personnes interviewées, car j'ai vécu cette difficulté avec Manon et Cloé et fais les mêmes erreurs qu'elles. Ce fait est d'autant plus intéressant, car cette recherche donne un but, une volonté de trouver un élément de réponses. Que est-ce qu'il n'a pas fonctionné dans l'accompagnement ? Quelles erreurs ont été commises ? Et quand ?

Je me suis trouvé dans un contexte très instructif, situé entre l'avis des membres des couples de personnes vivant avec des troubles psychiques, des MSP, de la psychologue et de la conseillère en sexualité. Ce travail a demandé une certaine prise de hauteur afin de me détacher de mon rôle de référent et limiter l'impact émotionnel ressenti tout au long de mes interviews.

La diversification et la richesse d'informations récoltées m'ont donné la possibilité d'atteindre les objectifs annoncés au chapitre 1.2.4. Elles ont mis en évidence des éléments qui n'étaient pas pris en compte lors de mon avant-projet et essentiels à la finalité de mon travail de recherche : la solitude, la souffrance et l'isolement que peut ressentir le couple de personnes altéré par la maladie psychique et surtout l'aspect émotionnel qu'engendre l'accompagnement de cette relation en atelier protégé.

Je terminerai ce travail avec le témoignage de Diégo lors des ateliers citoyens de Genève, transmis par Mme Florence Nater travailleuse sociale, directrice de la Coraasp, Sion lors du 26e Congrès du Graap traitant des maladies psychiques : vie affective, sexualité, désir d'enfant.

Qu'on porte l'étiquette de malade psychique ou pas, entamer une relation, c'est prendre un risque. Celui de se dévoiler, d'être rejeté ou peut-être encore pire : que l'autre s'intéresse à nous.

4. Bibliographie

- AGILE.CH. (2016). *Les entreprises sociales en Suisse romande*. Consulté le 22 mars 2016, sur <http://agile.ch>: <http://www.agile.ch/archiv-arbeit-det&getDoc=715>
- Benasayag, M., & Schmit, G. (2003). *Les passions tristes; souffrance psychique et crise sociale*. Paris: La découverte.
- Bernoux, P. (2009). *La sociologie des organisations* (Sixième édition). Paris, France: Édition du Seuil.
- Confédération-Suisse. (2016). *Statistique Suisse: égalité pour les personnes handicapées - Activité professionnelle*. Consulté le 22 mars 2016, sur <http://bfs.admin.ch>: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/06/blank/key/03/03.html>
- Diserens, C. A. (6 et 7 mai, 2015). Vie affective et sexuelle... entre rien et tout! . *26e Congrès du Graap. Maladies psychiques: vie affective, sexualité, désir d'enfant*.
- Fischer, G.-N. (mars, 1999). Le concept de relation en psychologie sociale.
- Fombelle, V. D. (6 et 7 mai, 2015). Les fondements du couple. *26° Congrès du Graap. Maladies psychiques: vie affective, sexualité, désir d'enfant*.
- JDN. (9 mai, 2007). *Sentiment au travail: comment les gérer*. Consulté le 20 février 2016, sur <http://www.journaldunet.com>: <http://www.journaldunet.com/management/dossiers/0705186-sentiments-travail/index.shtml>
- Loïck, R. (2006). *Cupidon au travail*. Édition d'organisation.
- Morin, B. (2015). *En couple et handicapés*. Paris: Edition Dunod
- Nater, F. (6 et 7 mai, 2015). Synthèse des ateliers citoyens. *26° congrès du Graap. Maladies psychiques: vie affective, sexualité, désir d'enfants*.
- Neuburger, R. (1997). *Nouveaux couples*. France, Paris: Édition Odile Jacob.
- OFS. (2009). *Visages du handicap. Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions*. Consulté le 16 avril 2016, sur <http://www.bfs.admin.ch>: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/.../publikationen.Document.127266.pdf>
- Olivier, A., & Claude, J. (2007). *L'intervention systémique dans le travail social: repères épistémologiques, éthiques et méthodologiques*. Genève: Edition IES.
- Schuler, D., & Burla, L. (2012). *OSBAN rapport N° 52: La santé psychique en Suisse*. Consulté le 17 avril 2016, sur <http://www.obsan.admin.ch>: http://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2015/obsan_52_rapport.pdf
- Socialinfo. (2011). *Le marché du travail secondaire*. Consulté le 15 avril 2016, sur <http://www.socialinfo.ch>: <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=482>
- Stiker, H.-J., Puig, J., & Huet, O. (2014). *Handicap et accompagnement: nouvelles attentes, nouvelles pratiques*. Paris, France: Edition Dunod.
- Team-Qualité. (2015). *Management Qualité Fondation Saint-Hubert: la mission et les objectifs*.
- Unafam. (2015, novembre 2). *Le handicap psychique*. Consulté le 27 février 2016, sur <http://www.unafam.org>: <http://www.unafam.org/-Le-handicap-psychique-.html>
- Wolfensberger, W. (1997). *La valorisation des rôles sociaux*. Genève: Édition des deux continents.

Annexes

Table des annexes

Table des annexes	A
Annexe 1 : Guide d'entretien, questionnaire.....	B
Guide d'entretien et questionnaire pour MSP, OS, SIPE, Psychologue	C
Guide d'entretien et questionnaire pour personnes souffrant de troubles psychiques	E
Annexe 2 : Extrait de la grille de dépouillement	G
Annexe 3 : Copies de documents	N
Extrait du livre de Bertrand Morin « En couple et handicapés »	
Construire une charte associative.....	O
Extrait du livre de Bertrand Morin « En couple et handicapés »	
Attitude éducative devant une situation de rupture	Q
Extrait du livre d'Olivier Amiguet et Claude Julier « L'intervention systémique dans le travail social »	
Notion de contexte	R

Annexe 1 :

Guide d'entretien, questionnaire

Rappel : entretien semi-dirigé ou semi-structuré. Questions ouvertes, entretien enregistré. Les informations recueillies restent anonymes.

Interviewe N°	
Jour de l'interview	
Heure	
Nom (si pas anonyme)	

Âge du participant	
Sexe	
Fonction dans l'institution	
Degré de formation	
NBR d'années d'activité	

H1 (Contexte professionnel)

	Minutes
La qualité des prestations <i>Propreté, précision</i>	
Le respect des consignes <i>Écoute, respect des délais</i>	
La régularité du temps de travail <i>Horaires, absence, rendement</i>	
La distribution ou redistribution des tâches <i>Acceptation des activités</i>	

H2 (Accompagnement social) uniquement le MSP et le SIPE

	Minutes
Les Projets d'actions personnalisés <i>Objectifs opérationnels</i>	
Les journaux de bord	
La coordination avec les organes externes <i>Nécessité, prise en charge, amélioration</i>	
Observer les personnes en difficulté <i>Retranscription des faits observables</i>	

H3 (Relation)

	Minutes
Relation <i>personnes souffrant de troubles psychiques>MSP, personnes souffrant de troubles psychiques> collègues de travail</i>	
Les effets de groupes <i>Alliance, Jalousie</i>	
Zone de rencontre <i>Lieu d'intimité, proximité physique</i>	
Règles institutionnelles <i>Respect de l'ordre</i>	
Besoin d'aimer ou d'être aimé <i>Besoin de ressembler</i>	
Souffrance <i>Relationnelle</i>	

La problématique de la recherche peut se résumer par la question de départ :

Comment accompagner socialement et professionnellement le couple de personnes souffrant de troubles psychiques partageant le même lieu d'activité ?

Afin de pouvoir y répondre, j'ai choisi d'effectuer des entretiens sur le terrain. Je propose, selon les mots clés retenus (*contexte professionnel, atelier protégé, relation de couple*), les hypothèses suivantes :

H1 (Contexte professionnel)

Le couple de personnes souffrant de troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut influencer l'organisation du travail en atelier.

H2 (Accompagnement social)

Le couple de personnes souffrant de troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut altérer l'accompagnement social des personnes concernées.

H3 (Relation, alliance)

L'unité, le couple de personnes souffrant de troubles psychiques évoluant dans un même contexte professionnel peut modifier l'équilibre relationnel entre les différents acteurs, création d'alliances.

Question : MSP, OS, SIPE

Être un couple et travailler ensemble à l'atelier, qu'est-ce que cela veut dire pour vous ?

Que peut engendrer la maladie psychique dans la relation de couple ?

Quelles difficultés voyez-vous à cette situation (en tant que professionnel dans un atelier protégé) ? Indicateurs : Professionnelle ? Accompagnement social ? Relationnelle ?

Quels avantages voyez-vous à cette situation (en tant que professionnel dans un atelier protégé) ? Indicateurs : Professionnelle ? Accompagnement social ? Relationnelle ?

Quel accompagnement proposeriez-vous (en tant que professionnel dans un atelier protégé) ? Indicateurs : Professionnelle ? Accompagnement social (MSP, SIPE, Mme Dini) Relationnel ?

Que conseilleriez-vous à vos collègues MSP dans cette situation ?

MSP, SIPE

Pouvez-vous me parler d'une situation de couple personnes souffrant de troubles psychiques que vous auriez accompagné (professionnellement pour les OS) en atelier ?

Comment avez-vous vécu cette situation ?

Avez-vous quelque chose à ajouter concernant le couple / l'atelier / les personnes souffrant de troubles psychiques ?

*Guide d'entretien et questionnaire pour personnes souffrant de troubles
psychiques*

Rappel : entretien semi-dirigé ou semi-structuré. Questions ouvertes, entretien enregistré. Les informations recueillies restent anonymes.

Interviewe N°	
Jour de l'interview	
Heure	
Nom (si pas anonyme)	

Âge du participant	
Sexe	
Fonction dans l'institution	
Degré de formation	
NPR d'années d'activité	

H1 (Contexte professionnel)

	Minutes
La qualité des prestations <i>Propreté, précision</i>	
Le respect des consignes <i>Écoute, respect des délais</i>	
La régularité du temps de travail <i>Horaires, absence, rendement</i>	
La distribution ou redistribution des tâches <i>Acceptation des activités</i>	

H2 (Accompagnement social)

	Minutes
Les Projets d'actions personnalisés <i>Objectifs opérationnels</i>	
Besoin <i>D'être compris écouté</i>	
La coordination avec les organes externes <i>Aidant ou non</i>	

H3 (Relation)

	Minutes
Les effets de groupes <i>Alliance, Jalousie</i>	
Zone de rencontre <i>Lieu d'intimité, proximité physique</i>	
Règles institutionnelles <i>Respect de l'ordre</i>	
Besoin d'aimer ou d'être aimé <i>Besoin de ressembler</i>	
Souffrance <i>Relationnelle</i>	

La problématique de la recherche peut se résumer par la question de départ :

Comment accompagner socialement et professionnellement le couple de personnes partageant le même lieu d'activité ?

Afin de pouvoir y répondre, j'ai choisi d'effectuer des entretiens sur le terrain. Je propose, selon les mots clés retenus (*contexte professionnel, atelier protégé, relation de couple*), les hypothèses suivantes :

H1 (Contexte professionnel)

Le couple de personnes évoluant dans un même contexte professionnel peut influencer l'organisation du travail en atelier.

H2 (Accompagnement social)

Le couple de personnes évoluant dans un même contexte professionnel peut altérer l'accompagnement social des personnes concernées.

H3 (Relation, alliance)

L'unité, le couple de personnes évoluant dans un même contexte professionnel peut modifier l'équilibre relationnel entre les différents acteurs, création d'alliances.

Question :

Être un couple et travailler ensemble à l'atelier, qu'est-ce que cela veut dire pour vous ?

Pouvez-vous me parler de votre situation telle que vous l'aviez vécu en atelier ?

Quelles ont été les difficultés de cette relation? Indicateurs : Sociale ? Professionnelle ? Relationnelle ?

Quels ont été les avantages de cette relation? Indicateurs : Sociale ? Professionnelle ? Relationnelle ?

Quel accompagnement avez-vous ou auriez-vous eu besoin ? Indicateurs : Sociale ? Professionnelle ? Relationnelle ?

Que conseillerez-vous à vos supérieurs MSP ?

Avez-vous quelque chose à ajouter concernant cette relation de couple / l'atelier / les personnes souffrant de troubles psychiques ?

Annexe 2 :

Extrait de la grille de dépouillement

Statut	MSP	Direction	PSH
Nom prénom	Manon MSP formée	Mme Dini Psychologue des ateliers St-Hubers	Emma Client ASTH Granges
Enregistrement	Enr. 6 / 22 juillet 2016	Enr. 8 / 26.juillet.2016	Enr. 7 / 25 juillet 2016
NBR de Couple dans l'atelier	1		Avant
NBR d'années d'activité et âge	2 ans âge:24 ans	26 ans	2 ans âge: 32
Qu'est-ce que cela représente pour vous être un couple et travailler dans un même contexte professionnel ?	<p>1.25 Je pense que c'est la galère.</p> <p>1.41 Je pense que tu ne peux pas te raconter les histoires de travail le soir, car la personne les connaît déjà. Je pense que ça facilite la monotonie dans un couple, c'est compliqué à gérer et ça dépend de la hiérarchie. Difficulté à faire la différence entre: le privé du professionnel.</p> <p>2.22 Ce n'est pas forcément sain comme relation.</p>	<p>1.25 Le risque est de ne pas bien séparer le côté privé du professionnel, et inversement, des choses professionnelles qui rentrent dans l'intimité, ça risque d'être difficile pour le couple et pour l'employeur.</p> <p>2.44 Il peut y avoir des tensions au niveau relationnel.</p> <p>3.00 Mme Dini a collaboré avec une entreprise qui refusait l'union de 2 personnes en entreprise, une des deux personnes a dû quitter son emploi.</p> <p>3.38 Si ça se passe bien dans le couple, c'est OK. Si ça se passe moins bien, comment vont-ils gérer leur relation au travail? L'employeur doit aussi anticiper tout ça.</p> <p>48.42 Le lieu de travail est un lieu public, il faut aussi avoir du respect pour ses collègues.</p>	<p>1.26 (Elle part directement sur l'inconvénient) Travailler dans la même boîte ce n'est pas facile.</p> <p>16.06 C'était tout mélangé, on commençait à s'engueuler au travail et envers les autres.</p> <p>7.20 Le fait de le voir tous les jours, je ne savais plus si on était ensemble ou pas.</p> <p>16.20 Après on mélangeait les problèmes du travail à la maison, jamais on n'aurait dû faire ça.</p> <p>16.37 Avoir une relation dans la même boîte ce n'est vraiment pas facile.</p>
Pour les PSY,SIPE, MSP: que peut engendrer la maladie psychique dans la relation de couple ?	<p>3.20 ça doit être dur à gérer pour eux, car ils n'ont pas la capacité à gérer le professionnel du privé.</p> <p>4.14 La maladie ne facilite pas, le fait de faire la part des choses entre le professionnel et le privé.</p> <p>4.30 Ce sont tous des cas différents.</p> <p>4.40 Cas concret : la relation peut amener du soutien dans la vie des personnes. Le conjoint peut être une personne ressource pour l'autre, mais ils sont du mal à faire la part de choses à cause du handicap.</p>	<p>4.50 Toutes les difficultés que peut rencontrer un couple sont exacerbées par la maladie qui fait qu'il y a une autre compréhension de la situation, des troubles de la personnalité et ça c'est aussi à gérer, du fait qu'il y a une autre compréhension de la situation qui rend encore plus compliquée la vie de couple, mais chaque situation est différente, globalement c'est ce qui pourrait arriver.</p> <p>6.10 Fausses perceptions de la réalité compréhension par rapport aux autres collègues si quelqu'un regarde une autre personne ça va être interprété, il y a de la jalousie, ça peut être exacerbé par les troubles psychiques ou de la personnalité.</p> <p>28.45 La séparation des couples est plutôt due à la maladie en elle-même qu'à la relation de couple.</p> <p>29.50 Il est arrivé que par la maladie une personne voulût changer l'autre, mais ce n'est pas possible.</p> <p>45.20 Il y a à travers la maladie psychique de l'interprétation personnelle qui complique la relation de couple qui n'est déjà pas simple.</p> <p>50.39 La question de la maladie psychique doit être gérée dans un cadre bien particulier, vous ne pouvez pas régler ça au travail.</p>	

<p>Quelles difficultés voyez-vous à cette situation ?</p>	<p>H1 Accompagnement professionnel</p>	<p>5.50 C'est dur à tout voir, il y a les pauses cigarette, les pauses de midi, donc de ce que je vois, j'ai l'impression que c'est une relation qui est saine. Les gens qui les voient plus souvent et qui sont là durant le temps de midi donnent toute une autre version.</p> <p>6.16 Le couple se cache pour s'embrasser, c'est dur de tout voir.</p> <p>7.14 Emma allait sur son tél, assise à trafiquer et ses collègues travaillaient. Elle trouvait des alibis pour s'échapper et discuter avec son conjoint. Il y a clairement un changement de comportement de sa part.</p> <p>7.50 Peu de changement dans la qualité des prestations, mais elle manque de régularité.</p>	<p>7.50 Pas de responsabilités au niveau professionnelle</p>	<p>6.25 Cette relation n'a pas changé le rendement dans le travail, mais des fois oui, mais j'arrive à faire la différence dans ma tête.</p>
<p>Pour les PSH : quelles ont été les difficultés de cette relation ?</p>	<p>H2 Accompagnement social</p>	<p>8.38 Il n'y a pas de changement pour les PAP.</p> <p>8.38 La prise en charge était compliquée, il y a eu beaucoup de dénis pour faire en sorte que tout se passe très bien, elle a mis du temps à accepter de voir Mme Dini.</p> <p>9.15 C'était difficile à cadrer la personne en disant que ce n'est pas normal de crier dans l'atelier, de contrôler tous les messages, de débarquer chez lui le soir.</p>	<p>8.00 L'accompagnement est très personnalisé. Exemple: Difficulté au niveau de gestes intimes aux ateliers, gestion de la distance. Il y a aussi une question d'acceptation, cette relation peut être envahissante pour l'autre.</p> <p>30.28 Il faut faire attention de ne pas se faire embarquer, de se faire prendre dans cette situation de couple, de ne pas interagir dans le couple.</p>	
	<p>H3 Relationnel</p>	<p>6.23 Vu du départ c'était une belle histoire d'amour et, au final, il y avait des crises de jalousie durant les pauses. Il y a une fausse image de la relation.</p> <p>9.50 Beaucoup de situations contradictoires.</p> <p>10.13 Je sais qu'il y a eu des tensions entre les dames du nettoyage, la fille travaillait moins, car elle allait sur le tél. ou amener du papier, beaucoup d'incompréhension de ce côté-là, et de la jalousie avec ces dames et avec d'autres personnes dans l'atelier.</p>	<p>10.00 Par cet exemple, il n'a pas eu de difficultés particulières, mais ça peut engendrer des jalousies surtout dans les lieux comme les ateliers STH où les personnes sont souvent seules, qui aimeraient avoir une amie: "pourquoi pas moi?" Chaque situation est différente.</p> <p>14.30 Si le couple dysfonctionne déjà par leurs troubles de la personnalité, s'il y a des interprétations ... ça va créer des jalousies. Si le couple en plus n'est pas reconnu de ses collègues, ça devient plus difficile, ce sont deux choses importantes.</p>	<p>1.29 Travailler dans la même boîte ce n'est pas facile. Tout le monde se mêle de tout et il y a beaucoup de jalousie.</p> <p>3.6 Au début de la relation j'étais très jalouse j'ai réussi à dire dans ma tête que c'était que pour le travail et c'était bon.</p> <p>4.19 J'ai entendu beaucoup de choses sur lui tout au début de la relation de mes collègues de travail, c'était de la jalousie.</p> <p>7.27 Je remarque que lui n'est pas bien non plus avec tout ça.</p> <p>8.29 Tous les tiers se mêlaient de tout .C'était vraiment dur.</p> <p>16.41 Nous on ne s'est jamais mêlé de la vie des autres et chacun s'est mêlé de la notre.</p> <p>16.49 Il y avait chaque fois des tensions après il y avait la rancune on n'arrivait plus à se voir l'un à l'autre. T'as tellement plein la tête que tu dis des choses que tu regrettes.</p>

	H1 Accompagnement professionnel	11.26 Il n'a pas d'avantages à cette situation, mais plus d'inconvénients.		5.52 La situation, la vie en atelier est plus facile actuellement en étant séparée.
Quels avantages voyez-vous à cette situation ? Pour les PSH: quels ont été les avantages de cette relation?	H2 Accompagnement social		12.25 Il y a des avantages, des sujets de discussion autour du travail, les conditions, les horaires, les vacances. 13.22 Si ça se passe bien, on peut voir des avantages pour autant que le couple soit reconnu en atelier par ses collègues et respecte le cadre du travail, le cadre intime.	10.00 Au début, nous avons caché cette relation. 11.13 Depuis le premier jour où on s'est croisé, on s'est plus lâché, on a eu le feeling direct.
	H3 Relationnel	12.00 Avantages pour elle lors de la relation naissante, mais au final, ça a fait plus de mal que de bien.		4.53 Maintenant, nous sommes seulement amis et je sais que je peux compter sur lui. 9.09 Les premiers temps, j'étais joyeuse, j'étais bien dans ma peau, je rigolais bien avec mes collègues, j'étais souriante.

	<p>H1 Accompagnement professionnel</p>	<p>12.55 L'éloignement, ce serait plutôt la solution utilisée lorsque ça dégénère afin de protéger les deux personnes. 13.11 Être plus strict, laisser le tél. au MSP pour limiter les messages.</p>		
<p>Quel accompagnement proposeriez-vous ?</p> <p>Pour les PSH: quel accompagnement avez vous ou auriez vous eu besoin ?</p>	<p>H2 Accompagnement social</p>	<p>13.54 Il faut s'encadrer clairement de professionnels du SIPE qui sont dans les relations. 14.18 Ils ont besoin d'un accompagnement pour avoir une relation saine. 14.12 Une personne qui souffre de troubles psychiques a besoin d'être accompagnée, on aurait dû, dès le début, s'entourer de professionnels. 15.00 Le contact avec Mme Dini a fait beaucoup du bien. Elle a pu travailler sur son comportement. 16.00 Peut-être une marche à suivre ex: signaler à la direction, informer plus de gens au sein de la Fondation, afin qu'ils soient au courant qu'il y a un risque. 17.44 Pour le travail, c'est important de garder un cadre strict, même pendant les pauses cigarette. 19.11 Il faut poser un cadre strict et ne pas hésiter à s'entourer, proposer un soutien. 21.30 On aurait peut-être dû faire, dès le début, une discussion avec tous les acteurs MSP Mme Dini, l'OS pour fixer les règles. 22.13 Cette solution aurait aussi permis de savoir à qui parler en cas de besoin. 28.25 Il faut aussi qu'on admette que notre métier à une limite et il faut aussi accepter de chercher plus loin, des professionnels doivent prendre le relai.</p>	<p>9.09 Exemple: La direction des ateliers a procédé par contrat afin d'éviter une proximité physique en atelier. Bon résultat et respect du contrat. Le but de cette opération, etc. De mettre une limite ce qui est à mon sens très important. 11.13 Je n'ai pas de compétence concernant le travail sur le couple, je le transfère au SIPE par exemple, mais j'ai plus travaillé de manière individuelle du aux troubles de la personnalité, comment gérer la distance... 16.00 Si le problème vient du couple il faut déjà éclaircir les attentes en faisant une thérapie de couple dans un organe externe adapté à la problématique. 18.00 Le MSP ne peut pas intervenir dans la relation de couple, il doit faire respecter les règles de l'institution. 18.20 Et les orienter vers un organisme externe. 38.38 Le MSP doit rester centré sur le côté professionnel par rapport au couple, s'il y a un comportement inadéquat au travail, si ça pose des problèmes relationnels au travail, la vie de couple en soi ne regarde pas le côté professionnel s'il n'y a pas de conséquences au travail. 49.09 S'ils sont ensemble, on ne peut pas tellement interdire, mais s'il y a des gestes intimes, etc. ça justifie une intervention.</p>	<p>12.10 Avant c'était moi qui n'arrivais pas à gérer, maintenant c'est lui. Je fais un travail sur moi-même, je vais voir un psychologue. Maintenaient je suis souriante. 14.00 Si le MSP était directement venu dire qu'il ne fallait pas avoir de la proximité au travail j'aurais réagi autrement que ça, j'aurais dit: il a raison on ne doit pas se montrer ici au travail. 14.55 ça m'aurait fait du bien, j'aurais pu séparer: vie privée de la vie professionnelle. 18.16 Si toi tu étais intervenu ça m'aurait fait du bien et à lui aussi, tu nous aurais dit attention STOP! On aurait compris, là direct. 20.09 Je ne me serais jamais sorti de cette situation sans l'aide de la psychologue. 22.43 J'ai fait une demande pour travailler à Sion, j'ai fait un courrier avec mon MSP 25.20 Maintenant, je ne me confie plus, chaque fois que j'ai un problème je vais voir ma référente.</p>

<p>Quel accompagnement proposeriez-vous ?</p> <p>Pour les PSH: quel accompagnement avez vous ou auriez vous eu besoin ?</p>	<p>H3 Relationnel</p>	<p>17.10 Il faut dans la mesure du possible les inciter à rester professionnels. Ne pas se prendre dans les bras dans l'atelier, se toucher... Comme on le ferait dans une entreprise normale.</p> <p>17.03 Après il est difficile de tout interdire, créer des zones.</p> <p>17.44 Pour le travail, c'est important de garder un cadre strict, même pendant les pauses cigarette. 18.30 Conseils aux MSP: Il faut être très attentif, car même si ça se passe bien, le revers de la médaille est assez noir.</p>	<p>18.59 Nous sommes dans un lieu de travail, il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas, il faut poser un cadre strict.</p> <p>20.00 On ne peut pas empêcher un couple de partager la pause, mais il faut intervenir si le couple outrepassé le cadre donné dans un atelier.</p> <p>20.34 On ne peut pas interdire s'il n'y a pas de demande du couple et qu'il n'y a pas de débordement.</p> <p>21.40 Règles institutionnelles: Le MSP intervient selon son bon sens, bien connaître les personnes en difficultés, car il peut y avoir de l'abus.</p> <p>19.11 Il y a un point de règlement qui dit qu'on doit être respectueux envers chacun, c'est une question de respect.</p> <p>25.57 Il faut faire respecter le cadre de l'atelier, le MSP ne doit pas mettre une bombe dans le couple.</p> <p>26.23 Aux ateliers, le MSP ne peut s'appuyer que sur ce point du règlement c'est-à-dire le respect. Peut-être que ce point manque effectivement.</p> <p>33.30 Il faut toujours se poser la question, en tant que MSP, ou de psychologue : jusque où je vais? Avant de passer le relai ensuite à d'autres organes externes.</p> <p>42.18 Votre objectif doit être la satisfaction de vos ouvriers, de leurs prestations. Vous devez mettre un cadre par rapport à ça, pas par rapport à la relation de couple, il faut remettre l'individu au centre.</p>	
<p>Comment avez-vous vécu cette situation ?</p>	<p>19.55 Cette situation m'a beaucoup touché, le soir je rentrais à la maison et je me demandais comment il fallait faire. Des prises de têtes avec Emmaïne, beaucoup de discussion, pLucien je m'entretenais avec elle, pLucien je me rendais compte de ses limitations, car elle ne comprend pas toujours le sens des phrases, souvent elle les déforme. J'ai personnellement trouvé dure à rester succincte dans mes explications.</p> <p>22.45 Limites, vie intime: c'est vrai que c'est dur de trouver la limite jusqu'où ça s'arrête.</p> <p>23.00 Doit-on intervenir ou pas? C'est dur de trouver la limite.</p> <p>23.09 J'ai essayé de me concentrer pLucien sur le professionnel, après est-ce que c'est vraiment à nous de donner des conseils sur la relation? Est-ce que l'on peut juger simplement ?</p> <p>24.00 L'OS a voulu être pLucien copine que professionnelle.</p>		<p>1.26 (Elle part directement sur les inconvénients) Travailler dans la même boîte ce n'est pas facile. 2.18 Il faut tout de suite couper la vie professionnelle et la vie privée et c'est ce que nous n'avons pas fait. Notre couple marcherait toujours. 2.37 Nous avons beaucoup de rancœur l'un envers l'autre parce que nous n'avons pas su faire les choses bien.</p>	

<p>Les difficultés avec les collègues MSP? Pour les PSH: difficultés avec son MSP?</p> <p>Pour les PSY SIPE: quels conseils donneriez vous aux MSP</p>		<p>33.47 Votre rôle, en tant que MSP, est de faire en sorte que tout se passe bien au niveau professionnel, s'il y a des choses qui se passent mal sur le lieu professionnel j'interviens par rapport à ça.</p> <p>34.00 Pour les MSP il faut cibler le professionnel et pas rentrer dans l'intimité du couple. Il faut mettre des limites et observer peut-être qu'il y a un problème de couple et là il ne faut pas laisser aller, mais comment j'interviens? qui est le mieux à même d'intervenir? 37.09 Le mandat des l'OS est clair, il s'occupe uniquement de la production, c'est le MSP qui a une charge sociale.</p>	<p>13.37 (Attente de la part du MSP) ça nous aurait fait du bien que le MSP mette plus de cadre, j'aurai dit: il a raison on ne doit pas se montrer ici au travail, ça ne regarde personne.</p> <p>19.25 Avec l'OS c'était très difficile, j'ai du aller 2 ou 3 fois chez le RR au bureau.</p>
<p>Avez-vous quelque chose à ajouter concernant le couple / l'atelier / les PSH ?</p>	<p>24.37 Une bonne expérience, une situation compliquée.</p> <p>25.18 Lorsque la relation se passe bien on a tendance à oublier, il est important de poser un cadre en rappel de la première expérience.</p>	<p>41.10 On ne peut pas interdire une relation de couple, on peut que l'accompagner.</p> <p>52.50 Par rapport à la maladie psychique Mme Dini travaille en individuel et met au clair les notions de distance, ses interprétations, etc. plus de manière personnelle, travailler sur la pensée, interprétation de type jalousie.</p> <p>55.25 Handicap mental c'est plutôt de leur rappeler ce qui est interdit et pas interdit, ce sont des couples qui marchent mieux souvent.</p>	<p>2.47 On aurai du faire les choses bien, séparer vie privée e vie professionnelle. On aurait dû dire: "on est collègue de travail" comme ça, personne ne le sait. 3.05 C'est possible de se cacher, de faire croire qu'on est collègues. Si on avait fait les choses différemment on serait encore ensemble.</p> <p>13.03 (Conseil) les premiers temps, c'est tout beau tout rose et après il faut faire bien attention. Nous sommes allés trop vite.</p>

Annexe 3 :

Copies de documents

Construire une charte associative

Traiter de l'intimité/ affectivité/ sexualité et parentalité des personnes en situation de handicap est complexe.

☞ Pourquoi ?

La loi reconnaît l'égalité de tous. Elle prescrit les obligations en matière d'éducation affective et sexuelle.

Les associations sont garantes du projet de chaque établissement.

Au sein des établissements, il faut un cadre pour sécuriser les usagers et le personnel, il doit être donné par le conseil d'administration.

L'affectivité et la sexualité doivent faire partie du projet associatif et du projet d'établissement. Cela permet d'aider à l'épanouissement de chaque personne prise en charge par l'association. Cela conforte le personnel éducatif dans sa mission.

Le conseil d'administration peut-il autoriser la sexualité dans les établissements ?

L'autorisation indique une relation d'autorité, l'égalité ne serait donc pas respectée.

L'autorisation montre une connaissance de la situation affective, l'intimité est mise à mal.

Il n'est pas possible d'autoriser ou de permettre : ces deux notions sont contraires à la liberté, l'égalité, l'intimité. Il faut donc reconnaître un droit à des actes personnels.

☞ Comment ?

L'association doit établir sa ligne de conduite en termes d'affectivité et de sexualité. Elle définit avec l'ensemble de ses membres une philosophie associative qu'elle prend soin de consigner et de s'autoriser à faire évoluer en fonction des besoins des usagers, de l'équipe ainsi que des transformations de la société.

Étape N°1 : savoir ce qui se fait dans les établissements.

Étape N°2 : établir un constat, le diffuser, se confronter, prendre en compte les diversités de handicaps : enfants/adultes/autonomies/poly handicap...

Étape N°3 : indiquer la notion d'égalité, le partage des mêmes aspirations.

Étape N°4 : mettre le cadre.

Étape N°5 : informer — se former.

☞ Écrire une charte

La charte doit être écrite afin de dire ce que le conseil d'administration souhaite dans les établissements. Elle sera dans le projet associatif, tous les projets des établissements, puis déclinés dans le fonctionnement et livrets d'accueil.

Elle fera tout d'abord référence à la loi. Puis, elle déterminera :

- la philosophie de l'administration associative, dans ce règlement de l'association par rapport à l'affectivité — sexualité;
- la liberté de choix;
- la protection des personnes vulnérables;
- le rôle des encadrants — les formations ;
- ce qui doit être mis en place dans les établissements : lieux et temps d'intimité — rencontres possibles — attitudes des encadrants — analyses des pratiques — groupes de parole...

Le règlement de fonctionnement

Les règlements de fonctionnement permettront aux établissements de donner des réponses concrètes :

- affirmer les valeurs de l'association ;
- fixer ce qui est autorisé;
- donner les limites.

Et par exemple :

Un usager doit-il présenter son ami à l'équipe éducative ? Peut-il le recevoir au foyer? Où peut-il le rencontrer ?

Comment accompagner un couple ? Y a-t-il une fiche spécifique d'accueil pour une personne extérieure à l'établissement ? Les relations intimes sont-elles possibles dans un établissement de travail ? Les manifestations affectives sont-elles possibles dans un établissement accueillant des mineurs ? Que faire pour les jeunes majeurs fréquentant ces établissements ?

Se donner les moyens pour accompagner : Quelles personnes ressources ? Quelle formation ? Groupe de parole ? Atelier d'information ?

Quels outils? Quand l'équipe éducative peut-elle échanger sur ce sujet ?

Extrait du livre de Bertrand Morin « En couple et handicapés »

Attitude éducative devant une situation de rupture

Les ruptures font partie de la vie, il n'est pas bon de les éviter à tout prix.

Lors d'une rupture, il y a toujours deux protagonistes (au moins). Ces personnes ont besoin d'être écoutées. Il n'est pas souhaitable d'émettre un avis, de prendre parti. Même si la rupture est « publique », elle fait partie de la vie intime.

Une rupture ne devrait jamais être banale, elle touche chaque personne, même si elle ne le montre pas. Une rupture devrait être une étape pour ceux qui la vivent. Ils peuvent avoir besoin de prendre du recul pour comprendre ce que cette relation et sa fin peuvent leur apprendre. Il devrait toujours y avoir un « avant » et un « après ». Cela fait partie de la lente construction des liens affectifs de chaque personne.

Il n'y a pas d'attitude type, acceptable socialement lors d'une rupture.

Chacun exprime son émotion, sa douleur, sa colère ou son soulagement à sa manière tout en restant dans le respect des autres. Mettre en scène une rupture, c'est tenter de la faire légitimer par le groupe ou, au moins, chercher des appuis. C'est parfois aussi répondre aux codes que l'on croit connaître de la société et, par conséquent, réagir en fonction de l'attitude qu'on pense être socialement correcte.

Idées clés

En ce qui concerne le travail social, voici ce que nous proposons de garder prioritairement pour cette notion de contexte :

Définition : nous nommons contexte l'ensemble des circonstances et des relations qui accompagnent un événement (texte). Le contexte est ce qui donne sens au texte, qui indique comment il convient de se comporter et de donner un sens à ce qui se passe.

Contexte et événement sont distingués et reliés par une frontière.

Texte et contexte sont dans des rapports souvent ambigus et la frontière entre eux est une construction provisoire. De même que celle entre le travailleur social qui intervient et le client, ainsi que celles qui les relient et les distinguent de leurs systèmes d'appartenance respectifs.

De plus, nous pouvons ajouter :

1. L'attention au contexte a permis de dés-isoler l'individu, de le situer en relation avec un entourage, de l'inscrire dans une histoire relationnelle plutôt que de le figer dans une problématique. Ces appartenances à une histoire concernent aussi bien le client que le travailleur social, qui lui aussi n'est pas isolé et appartient à une histoire professionnelle et institutionnelle. Leur rencontre n'est donc pas tellement celle de deux personnes que de contexte.
2. Ce champ élargi donne sens notamment à la commande ou au mandat qui parvient au travailleur social.
3. Il permet également de cadrer la difficulté apportée et de la considérer comme adapter au contexte relationnel dans lequel elle survient, ainsi que de comprendre la commande sociale comme étape d'un jeu qui a commencé bien avant l'intervention du travailleur social.
4. La définition de la commande permet de redéfinir le contexte et éviter ainsi glissement ou confusion de contexte. Il est utile de veiller à ce que des marqueurs le contexte facilite la compréhension de cette définition.
5. Enfin, nous conserverons une attention particulière à la manière avec laquelle se sont posées les frontières de la situation, à ce qu'elles établissent comme ouverture et fermeture à l'environnement, ainsi qu'à la fonction de l'établissement dans ses frontières. Il va de soi que lorsque nous évoquons ces frontières, ce sont aussi bien celle du système client que celle du système intervenant, bien entendu celle de la rencontre entre ces deux systèmes.